Parlement européen
2024-2029

Commission de la sécurité et de la défense

2026/2025(INI)

2.7.2026

AMENDEMENTS
1 - 354

Projet de rapport
Mārtiņš Staķis
(PE785.352v01-00)

Des prototypes aux capacités: permettre l’expansion des nouveaux acteurs de la défense
(2026/2025(INI))

Amendement 1
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,	– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ***et notamment son article 346,***

Or. en

Amendement 2
Lynn Boylan, Özlem Demirel

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de décembre 2025 du comité mixte de l'Oireachtas sur les finances, les dépenses publiques, la réforme des services publics et la numérisation, intitulé «Prioritisation of Defence Funding in the EU» (ci-après le «rapport du comité de l'Oireachtas»)[1 bis],
	1 bis https://data.oireachtas.ie/ie/oireachtas/committee/dail/34/joint_committee_on_finance_public_expenditure_public_service_reform_and_digitalisation_and_taoiseach/reports/2025/2025-12-17_report-on-the-prioritisation-of-defence-funding-in-the-eu_en.pdf

Or. en

Amendement 3

Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) dépend de plus en plus des jeunes pousses, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises innovantes qui mettent au point des technologies à double usage et de défense;	A. considérant que la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) dépend de plus en plus des jeunes pousses, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises innovantes qui mettent au point des technologies à double usage et de défense; ***qu'une part importante du potentiel d'innovation dans le domaine de la défense réside dans les entreprises civiles qui entrent pour la première fois sur le marché de la défense, ce qui nécessite des voies de soutien distinctes et des instruments de financement spécifiques;***

Or. en

Amendement 4
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) dépend de plus en plus des jeunes pousses, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises innovantes qui mettent au point des technologies à double usage et de défense;	A. considérant que la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) dépend de plus en plus des jeunes pousses, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises innovantes qui mettent au point des technologies à double usage et de défense; ***que tout soutien de l'Union à l'innovation dans le domaine de la défense doit être subordonné à une interopérabilité totale avec les normes de l'OTAN;***

Or. en

Amendement 5
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) dépend de plus en plus des jeunes pousses, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises innovantes qui mettent au point des technologies à double usage et de défense;	A. considérant que la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) dépend de plus en plus des jeunes pousses, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises innovantes qui mettent au point des technologies à double usage et de défense; ***que la majorité de ces PME sont des sous-traitants dont la croissance et la réussite à long terme dépendent de leur intégration effective dans les chaînes d'approvisionnement des grands maîtres d'œuvre;***

Or. en

Amendement 6
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) dépend ***de plus en plus*** des jeunes pousses, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises innovantes qui mettent au point des technologies à double usage et de défense;	A. considérant que la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) dépend ***dans une large mesure*** des jeunes pousses, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises innovantes qui mettent au point ***et fournissent*** des technologies ***et des composants*** à double usage et de défense;

Or. en

Amendement 7

Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'environnement de sécurité sur le flanc oriental de l'Union s'est considérablement dégradé à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; que les États membres riverains de la région de la mer Noire, notamment la Roumanie, jouent un rôle essentiel dans la posture de défense, de résilience et de dissuasion stratégique de l'Union et de ses alliés;

Or. en

Amendement 8
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les PME fournissent environ 70 % de la valeur totale des systèmes de défense européens et représentent la majorité des entreprises opérant au sein de la BITDE, tout en continuant de se heurter à des obstacles financiers, réglementaires et politiques disproportionnés à la montée en puissance de leurs innovations;

Or. en

Amendement 9
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que, selon la feuille de route de la Commission européenne sur la transformation de l'industrie européenne de la défense, plus de 230 jeunes pousses du secteur de la défense ont été créées en Europe depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2022;

Or. en

Amendement 10
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les conflits au Moyen-Orient illustrent le rôle décisif joué par les technologies de rupture dans les situations de combat modernes;	B. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les conflits au Moyen-Orient illustrent le rôle décisif joué par les technologies de rupture dans les situations de combat modernes ***et l'importance de chaînes d'approvisionnement résilientes et de capacités de production, mettant en évidence la dépendance de l'Europe à l'égard de pays tiers pour un certain nombre de capacités conventionnelles, notamment les intercepteurs, les missiles balistiques et les systèmes de défense antimissile***; ***que le principe de non-duplication actuellement en vigueur au sein de l'OTAN est incompatible avec un pilier européen autonome au sein de l'OTAN et que les États membres devraient donc développer activement leurs propres solutions nationales et en accélérer la montée en puissance; que le sous-secrétaire à la Défense des États-Unis chargé de la politique, Elbridge Colby, a appelé à plusieurs reprises les alliés européens de l'OTAN à***

développer et à accroître la production de systèmes de défense nationaux, notamment de capacités avancées à longue portée, soulignant que la base industrielle et technologique de défense des États-Unis doit de plus en plus donner la priorité à la région indo-pacifique et qu'il ne peut être attendu des États-Unis qu'ils répondent à l'ensemble des besoins capacitaires de l'Europe; que cette analyse a récemment été reprise par le commissaire Kubilius;

Or. en

Amendement 11
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les conflits au Moyen-Orient illustrent le rôle décisif joué par les technologies de rupture dans les situations de combat modernes;	B. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les conflits au Moyen-Orient illustrent le rôle décisif joué par ***la guerre d'attrition à faible coût,*** les ***systèmes sans pilote et autonomes, la guerre électronique, les capacités cybernétiques et d'autres*** technologies de rupture dans les situations de combat modernes***, soulignant la nécessité urgente pour l'Union d'investir dans des solutions de défense émergentes et de rupture et faisant de l'Ukraine un partenaire essentiel de l'Union en matière d'innovation***;

Or. en

Amendement 12
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les conflits au Moyen-Orient illustrent le rôle décisif joué par ***les*** technologies de rupture dans les ***situations de combat*** modernes;	B. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les conflits au Moyen-Orient illustrent le rôle décisif joué par ***l'intégration de nouvelles*** technologies de rupture***, notamment des systèmes sans pilote et autonomes,*** dans les ***opérations interarmes*** modernes;

Or. en

Amendement 13
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les conflits au Moyen-Orient illustrent le rôle décisif joué par les technologies de rupture dans les situations de combat modernes;	B. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine***, les attaques hybrides contre l'Union*** et les conflits au Moyen-Orient illustrent le rôle décisif joué par les technologies de rupture dans les situations de combat modernes;

Or. en

Amendement 14
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a démontré l'importance opérationnelle croissante de la guerre

électronique, de la résilience du spectre, des systèmes de lutte contre les systèmes de drones (UAS), des communications sécurisées, des outils d'appui fondés sur l'IA et des solutions abordables de défense aérienne dans les conflits de haute intensité;

Or. en

Amendement 15
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant qu'une culture de l'investissement dans le domaine de la défense qui accepte une acquisition de solutions innovantes à plus haut risque, ainsi que la disponibilité de véritables contrats d'acquisition de la part des forces armées des États membres, peuvent renforcer la préparation de la défense de l'Union;

Or. en

Amendement 16
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que le rapport Draghi sur la compétitivité européenne recense la fragmentation, l'insuffisance des dépenses publiques consacrées à la défense et l'accès limité au financement

parmi les principales faiblesses structurelles de la BITDE et appelle à regrouper la demande, à intégrer les PME dans les chaînes d'approvisionnement et à améliorer l'accès au financement pour le secteur de la défense;

Or. en

Amendement 17
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la fragmentation des régimes nationaux de certification, d'essai et d'homologation de sécurité, alliée à l'absence de reconnaissance mutuelle permanente, pose des difficultés systémiques aux entreprises innovantes;	C. considérant que la fragmentation des régimes nationaux de certification, d'essai et d'homologation de sécurité, alliée à l'absence de reconnaissance mutuelle permanente, pose des difficultés systémiques aux entreprises innovantes; ***que la fragmentation de la BITDE est renforcée par les règles de concurrence et le cadre antitrust de l'Union, qui entravent la consolidation et la montée en puissance de l'industrie de la défense de l'Union, ce qui appelle à une révision urgente des lignes directrices concernant les concentrations, comme le soulignent le rapport Draghi et le train de mesures omnibus sur la préparation de la défense;***

Or. en

Amendement 18
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*

C. considérant que la fragmentation des régimes nationaux de certification, d'essai et d'homologation de sécurité, ***alliée à*** l'absence de reconnaissance mutuelle permanente, pose des difficultés systémiques aux entreprises innovantes;	C. considérant que la fragmentation des régimes nationaux de certification, d'essai et d'homologation de sécurité, ***en*** l'absence de reconnaissance mutuelle permanente, pose des difficultés systémiques aux entreprises innovantes***,*** ***permettant ainsi aux grands maîtres d'œuvre de la défense de cloisonner les chaînes d'approvisionnement vis-à-vis de concurrents de plus petite taille***;

Or. en

Amendement 19
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant qu'il est nécessaire de soutenir la mise en place de bacs à sable réglementaires et d'environnements d'essai contrôlés pour les technologies de défense émergentes, permettant aux innovateurs de valider de nouvelles solutions dans le cadre de procédures simplifiées tout en maintenant des garanties appropriées en matière de sûreté, de sécurité et d'éthique;

Or. en

Amendement 20
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a mis en évidence les

importantes lacunes capacitaires de l'Europe et sa dépendance à l'égard de technologies développées en dehors de l'Union;

Or. en

Amendement 21
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que***, en*** l'absence ***de progrès dans la réalisation d'un marché unique européen*** de la défense, ***les PME et les jeunes pousses du secteur de la défense peinent à trouver des clients***;	D. considérant ***que 48 % des dépenses européennes consacrées aux acquisitions dans le domaine de la défense en 2025 ont été effectuées auprès de fournisseurs de pays tiers;*** que l'absence ***d'une préférence européenne forte dans les instruments de l'Union dans le domaine*** de la défense, ***conjuguée au maintien de dérogations, notamment pour les systèmes d'armes émergents et de rupture, ainsi qu'au choix persistant de certains États membres, tout en respectant pleinement l'article 346 du traité FUE, de privilégier les acquisitions auprès de fournisseurs de pays tiers plutôt que les solutions nationales ou européennes, compromet le développement à plus grande échelle de la BITDE et l'émergence de nouveaux acteurs industriels nationaux***;

Or. en

Amendement 22
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*

D. considérant que, en l'absence de progrès dans la réalisation d'un marché unique européen de la défense, les PME et les jeunes pousses du secteur de la défense peinent à trouver des clients;	D. considérant que, en l'absence de progrès dans la réalisation d'un marché unique européen de la défense, les PME et les jeunes pousses du secteur de la défense peinent à trouver des clients; ***que, toutefois, les décisions en matière d'acquisition relèvent de la compétence souveraine des États membres et de leurs forces armées, qui sont les mieux placés pour évaluer leurs besoins capacitaires nationaux et leurs besoins en matière de préparation opérationnelle;***

Or. en

Amendement 23
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que, en l'absence de progrès dans la réalisation d'un marché unique européen de la défense, les PME et les jeunes pousses du secteur de la défense peinent à trouver des clients;	D. considérant que, en l'absence de progrès dans la réalisation d'un marché unique européen de la défense, les PME et les jeunes pousses du secteur de la défense peinent à trouver des clients; ***que les États membres appliquent fréquemment des exigences nationales supplémentaires en plus des réglementations existantes de l'Union, ce qui crée de nouveaux goulets d'étranglement pour l'achat de solutions de défense innovantes;***

Or. en

Amendement 24
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que, en l'absence de progrès dans la réalisation d'un marché unique européen de la défense, les PME et les jeunes pousses du secteur de la défense peinent à trouver des clients;	D. considérant que, en l'absence de progrès dans la réalisation d'un marché unique européen de la défense, ***ainsi que d'une demande agrégée et d'une prévisibilité suffisantes,*** les PME et les jeunes pousses du secteur de la défense peinent à trouver des clients;

Or. en

Amendement 25
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que, en l'absence de progrès dans la réalisation d'un marché unique européen de la défense, les PME et les jeunes pousses du secteur de la défense peinent à trouver des clients;	D. considérant que l'absence de progrès dans la réalisation d'un marché unique européen de la défense ***et l'utilisation abusive des dérogations aux règles en matière de passation de marchés ont pour conséquence que*** les PME et les jeunes pousses du secteur de la défense peinent à trouver des clients;

Or. en

Amendement 26
Lynn Boylan, Özlem Demirel

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le rapport du comité de l'Oireachtas a souligné que le règlement SAFE pourrait entrer en conflit avec la neutralité de certains États membres; que le même rapport a souligné que les fonds alloués au titre du règlement

SAFE pourraient être utilisés en violation de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la convention d'Ottawa; qu'il convient de veiller à ce que les États membres neutres ne soient pas amenés à financer le secteur de la défense d'États membres militairement alignés et à ce que l'ensemble des financements de l'Union respecte les principales conventions internationales sur la maîtrise des armements;

Or. en

Amendement 27
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'Europe ne manque ni de technologies de défense innovantes ni de prototypes performants, mais qu'elle manque de mécanismes prévisibles permettant leur transformation en capacités militaires déployables grâce aux essais, à la qualification, à la certification, à l'utilisation opérationnelle initiale, à la production des premières séries, à l'acquisition, au déploiement et à la montée en puissance industrielle;

Or. en

Amendement 28
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'accès insuffisant

aux informations sur les instruments de l'Union et de l'OTAN en matière d'innovation dans le domaine de la défense, les appels, les possibilités d'essai et les voies d'accès aux marchés publics empêche de nombreuses PME et jeunes pousses, notamment celles des États membres de plus petite taille et moins représentés, de participer efficacement à l'écosystème européen d'innovation dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 29
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la croissance des investissements privés dans les PME du secteur de la défense est étroitement liée à l'anticipation de contrats d'acquisition publics, ce qui conduit les jeunes pousses européennes du secteur de la défense à quitter l'Union pour développer leurs activités, tandis que jusqu'à 50 % du capital-risque privé européen est fourni par des investisseurs états-uniens;

Or. en

Amendement 30
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la mise en place

d'une union de la défense nécessite de créer un marché commun de l'innovation dans le domaine de la défense où de nouveaux acteurs peuvent se développer, être en concurrence et fournir des capacités pour la sécurité de l'Europe, et pas seulement d'augmenter les budgets;

Or. en

Amendement 31
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les logiciels, l'intelligence artificielle, la cyberdéfense, les communications sécurisées et les capacités fondées sur les données jouent un rôle de plus en plus central dans l'efficacité militaire;

Or. en

Amendement 32
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que la rapidité de l'acquisition et du déploiement est devenue un facteur stratégique pour la préparation de la défense européenne et que des cycles d'acquisition excessivement longs risquent de détourner les capitaux, les investissements, les talents et les technologies critiques vers des marchés plus rapides situés en dehors de l'Union, affaiblissant ainsi la base

industrielle de défense de l'Europe, sa résilience industrielle et sa capacité à contribuer efficacement aux capacités de défense de l'OTAN et des pays alliés;

Or. en

Amendement 33
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que le financement de la sécurité et de la défense par la BEI a augmenté pour atteindre environ 4 milliards d'EUR en 2025, mais que de nombreuses entreprises continuent de rencontrer des difficultés pour accéder au financement bancaire commercial, les partenariats de prêt intermédié et les instruments de fonds de roulement de la BEI ne couvrant pas encore tous les États membres, en particulier les économies de plus petite taille;

Or. en

Amendement 34
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que l'Union devrait investir conjointement dans la défense afin de renforcer la sécurité avec davantage d'efficacité, étant donné que, à une époque où les États membres sont confrontés à des contraintes budgétaires,

la coopération européenne constitue une nécessité économique et sécuritaire;

Or. en

Amendement 35
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que les acheteurs publics ne disposent souvent pas de budgets dédiés, d'instruments de partage des risques ni de procédures rapides leur permettant d'acquérir des solutions innovantes auprès de PME, même lorsque ces solutions ont déjà été testées ou validées;

Or. en

Amendement 36
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que le Conseil européen de l'innovation (CEI) joue un rôle croissant dans le soutien aux entreprises à haut risque et à fort impact qui mettent au point des technologies à double usage et des technologies critiques, lesquelles pourraient autrement se heurter à des obstacles importants pour accéder au financement dans l'Union, et que la proposition de règlement établissant le programme pour une innovation agile et rapide dans le

domaine de la défense (AGILE) vise à permettre la fourniture rapide de solutions innovantes dans le domaine de la défense, mais qu'il n'existe actuellement aucun instrument de l'Union permettant l'acquisition de lots expérimentaux de produits innovants, ce qui crée un vide entre la R&D financée par des subventions et la passation de marchés à grande échelle;

Or. en

Amendement 37
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que le secteur de l'innovation dans le domaine de la défense est confronté à une pénurie croissante de personnel qualifié disposant de compétences techniques, opérationnelles et entrepreneuriales combinées, et que la transformation des technologies de défense innovantes en capacités déployées dépend non seulement des conditions financières et industrielles, mais aussi de la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et résiliente tout au long du cycle de l'innovation;

Or. en

Amendement 38
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

D quater. considérant que les PME européennes ne peuvent accroître leur production que si les acheteurs publics assurent une demande stable, des priorités capacitaires prévisibles et des perspectives de marché claires à long terme;

Or. en

Amendement 39
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant qu'une spécialisation dans le domaine de l'innovation en matière de défense s'est développée dans les États membres situés sur le flanc oriental de l'Union, qui ne sont pas en mesure de monter en puissance sur leurs seuls marchés nationaux;

Or. en

Amendement 40
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que les ressources administratives nécessaires à la création et au fonctionnement d'écosystèmes d'innovation performants dans le domaine de la défense restent une charge importante pour les États membres de plus petite taille; que ces mêmes

effectifs limités sont simultanément nécessaires à la préparation au combat, au développement des capacités, à l'accueil des forces alliées et au soutien à l'innovation;

Or. en

Amendement 41
Özlem Demirel, Lynn Boylan, Marina Mesure

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***souligne que les*** programmes de recherche, de développement et de démonstration ***financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture***; ***rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres***;	1. ***regrette que des montants considérables de fonds de l'Union soient réorientés vers des*** programmes de recherche, de développement et de démonstration ***dans le domaine de la défense, ainsi que vers les achats dans le domaine de la défense, ce qui va de pair avec des coupes budgétaires massives dans des programmes civils tels que les politiques de cohésion et de sécurité sociale, et avec la subordination d'instruments civils à des fins militaires et au profit de l'industrie de l'armement***; ***se déclare préoccupé par la proposition globale relative au nouveau cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034, notamment par la création du Fonds européen pour la compétitivité, dont 131 milliards d'EUR sont affectés au secteur de la défense, ce qui représente une multiplication par cinq par rapport au CFP actuel***;

Or. en

Amendement 42
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;	1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres; ***souligne toutefois que la recherche financée par l'Union devrait systématiquement tenir compte des contributions des forces armées des États membres, de l'AED et de l'industrie de la défense, y compris des grands maîtres d'œuvre, afin de garantir que les produits développés dans le cadre de ces programmes répondent aux besoins capacitaires des États membres, augmentant ainsi la probabilité que des contrats d'acquisition ultérieurs soient conclus avec des jeunes pousses et des PME et facilitant leur adoption sur le marché;***

Or. en

Amendement 43
Lucia Annunziata

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;	1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres; ***suggère que cela pourrait se***

faire au moyen d'un acteur central unique de la passation de marchés, agissant en tant que véritable mécanisme européen de ventes militaires pour le compte de plusieurs États membres, au service de l'Union dans son ensemble et s'appuyant sur le vote à la majorité qualifiée (VMQ) pour sa prise de décision;

Or. en

Amendement 44
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;	1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture***, qui sont essentiels au renforcement de la BITDE et aux efforts déployés par l'Union pour soutenir l'Ukraine***; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres***, lesquelles doivent adapter leurs pratiques en matière d'acquisitions afin de mieux intégrer des solutions de défense innovantes, plutôt que de s'appuyer sur les procédures d'acquisition établies***;

Or. en

Amendement 45
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;	1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres***, le cas échéant de manière coordonnée et en tenant compte des outils européens existants de planification des capacités, notamment du plan de développement des capacités (PDC) et de l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD)***;

Or. en

Amendement 46
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;	1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; ***note avec inquiétude qu'un trop grand nombre de programmes s'arrêtent au stade de démonstration sans voie crédible vers la certification, les essais opérationnels, la production ou l'acquisition;*** rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;

Or. en

Amendement 47
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;	1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; ***note avec inquiétude qu'un trop grand nombre de programmes s'arrêtent au stade de démonstration sans voie crédible vers la certification, les essais opérationnels, la production ou l'acquisition;*** rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;

Or. en

Amendement 48
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union ***peuvent déboucher sur la création de*** produits de défense performants, innovants ***et*** de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;	1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union ***produisent et intègrent des*** produits de défense performants, innovants***,*** de rupture ***et présentant un bon rapport coût-efficacité, qui répondent aux besoins opérationnels tels qu'ils sont définis par les forces armées des États membres***; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;

Or. en

Amendement 49
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants et de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;	1. souligne que les programmes de recherche, de développement et de démonstration financés par l'Union peuvent déboucher sur la création de produits de défense performants, innovants***, progressifs*** et de rupture; rappelle que ces efforts doivent être suivis rapidement d'achats de la part des forces armées des États membres;

Or. en

Amendement 50
Özlem Demirel, Lynn Boylan, Marina Mesure

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. se déclare préoccupé par le fait que la recherche et le développement dans le domaine des technologies militaires de rupture et des armes autonomes jouent un rôle de plus en plus prépondérant dans la politique de sécurité de l'Union; rappelle que le Parlement européen a déjà demandé à deux reprises l'interdiction des armes létales autonomes; est convaincu que même les systèmes partiellement autonomes contraindraient l'adversaire à automatiser davantage ses propres systèmes et entraîneraient une course aux armements incontrôlable qui aboutirait, à terme et inévitablement, à l'introduction de robots tueurs; demande l'interdiction totale, consacrée par le droit

international, de tous les systèmes d'armes autonomes, quel que soit leur degré d'automatisation;

Or. en

Amendement 51
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que la transition du prototype vers la capacité opérationnelle nécessite des signaux de demande prévisibles, des premiers contrats et une acquisition ultérieure crédible aux niveaux européen et national; demande, le cas échéant, la mise en place de dispositifs de premier client dédiés pour les PME, les jeunes pousses et les nouveaux entrants sur le marché établis dans l'Union dont les solutions ont mené à bien les essais ou l'expérimentation opérationnelle pertinents;

Or. en

Amendement 52
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. préconise la levée des obstacles à l'entrée pour les fournisseurs non traditionnels en supprimant les exigences de sécurité non essentielles lors des essais préliminaires et du déploiement sur le terrain, afin de permettre aux PME et aux fournisseurs non traditionnels de

participer à l'innovation dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 53
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. estime que les États membres qui sont également membres de l'OTAN devraient isoler une partie de leurs objectifs de contribution compris entre 2 % et 20 % de manière à consacrer un minimum de dépenses spécifiquement consacrées à la recherche et au développement dans leurs budgets de défense;

Or. en

Amendement 54
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et ***à fixer*** un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense	2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; ***constate en outre que les cycles d'acquisition sont trop longs pour les entreprises innovantes – étant donné que, pour les petites entreprises, même un délai de 12 à 18 mois entre la définition des exigences et le lancement de la procédure***

pour les technologies émergentes et de rupture;

d'acquisition peut être critique, tandis que, pour les systèmes plus complexes, ce cycle peut atteindre 3 à 5 ans; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés ***notamment en créant des enveloppes réservées au premier utilisateur pour l'achat, l'expérimentation et le déploiement opérationnel limité d'innovations européennes par les forces armées et d'autres utilisateurs finaux publics; souligne que ces enveloppes devraient être gérées au plus près des utilisateurs opérationnels, devraient tolérer un risque technologique raisonnable*** et ***devraient viser*** un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;

Or. en

Amendement 55
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à ***mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à fixer un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition*** dans le domaine de la défense ***pour les technologies émergentes***	2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à ***veiller à ce que les entreprises innovantes disposent d'une voie prévisible pour passer du développement à la passation de marchés, grâce à des procédures de passation de marchés spécifiques pour les technologies de défense en évolution rapide; relève que les marchés publics*** dans le domaine de la défense ***devraient s'appuyer davantage***

et de rupture;	***sur les besoins en matière de capacités opérationnelles et sur le recensement continu des lacunes connues et émergentes en matière de capacités, au moyen d'essais récurrents, d'évaluations opérationnelles et d'une rétroaction rapprochée de la part des utilisateurs finaux***; ***invite les États membres à commencer par résoudre des problèmes opérationnels concrets plutôt que de fixer des objectifs quantitatifs en matière de dépenses, afin de garantir la création de capacités effectivement utilisables et l'amélioration des capacités militaires;***

Or. sv

Amendement 56
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à fixer un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;	2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; ***constate en outre que les cycles d'acquisition sont trop longs pour les entreprises innovantes – pour les petites entreprises, même un délai de 12 à 18 mois entre la définition des exigences et le lancement de la procédure d'acquisition peut être critique, tandis que, pour les systèmes plus complexes, ce cycle peut atteindre 3 à 5 ans;*** invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés***, à établir des voies claires et prévisibles allant du stade du prototype au déploiement opérationnel*** et à fixer un objectif d'au moins 10 % de dépenses

d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;

Or. en

Amendement 57
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à ***fixer un objectif d'au moins 10 % de*** dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense ***pour les*** technologies émergentes et de rupture;	2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à ***examiner des mécanismes de passation conjointe de marchés pour les solutions mises au point dans le cadre de projets collaboratifs financés par l'Union, accélérant ainsi leur adoption par le marché et l'interopérabilité entre les forces armées des États membres; invite les États membres à augmenter progressivement la part des*** dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense ***consacrée aux*** technologies émergentes et de rupture***, y compris aux solutions mises au point par les PME et les jeunes pousses***;

Or. en

Amendement 58
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à fixer un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;	2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée ***et en l'absence de capital-risque suffisant et d'une infrastructure de financement privé à un stade précoce adéquate dans l'Union***, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à fixer un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture***, ainsi qu'à revoir leurs cadres d'investissement des fonds de pension afin de libérer des capitaux supplémentaires pour le financement à un stade précoce des jeunes pousses et PME du secteur de la défense***;

Or. en

Amendement 59
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis;*** invite les États membres à ***mettre au point des mécanismes nationaux*** d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de ***premiers***	2. invite les États membres à ***mieux utiliser les outils existants*** d'achat de solutions innovantes***, notamment les mécanismes de passation*** de marchés ***avant commercialisation et de passation de marchés pilotes, afin de fournir des premiers marchés de référence pour les solutions de défense innovantes et de renforcer le lien entre les projets financés avec succès par l'Union et les acquisitions***

marchés ***et à fixer un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture***;

ultérieures par les forces armées des États membres;

Or. en

Amendement 60
Özlem Demirel, Lynn Boylan

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que***, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite*** les États membres à ***mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à*** fixer un objectif ***d'au moins 10 %*** de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;	2. fait observer que ***l'absence de marchés dans la foulée ne doit pas conduire*** les États membres à fixer un objectif fixe de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;

Or. en

Amendement 61
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays	2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays

tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés ***et*** à fixer un objectif d'au moins ***10*** % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;

tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés***; encourage les États membres*** à fixer***, à l'horizon 2030,*** un objectif ***national indicatif*** d'au moins ***20*** % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture***, dont ils rendent compte chaque année à l'Agence européenne de défense afin de suivre les progrès accomplis et de recenser les bonnes pratiques dans l'ensemble de l'Union***;

Or. en

Amendement 62
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; ***invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à fixer un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;***	2. ***reconnaît que les PME du secteur de la défense sont confrontées à deux «vallées de la mort» distinctes, la première se situant entre le développement technologique et la validation des capacités, et la seconde entre les capacités validées et leur adoption par le marché; souligne que les instruments de l'Union doivent répondre à ces deux dimensions, plutôt que de se concentrer uniquement sur le soutien à la recherche à un stade précoce, et*** fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée ***de résultats concluants en matière de recherche et de développement***, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été

accomplis;

Or. en

Amendement 63
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à fixer un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;	2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée ***et en l'absence de signaux de demande prévisibles***, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à fixer un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;

Or. en

Amendement 64
Nathalie Loiseau, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; ***invite les*** États membres ***à*** mettre au point des mécanismes	2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; ***recommande aux*** États membres ***de*** mettre au point des

nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et ***à fixer un objectif d'au moins 10 % de*** dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;	mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et ***d'accorder le niveau de priorité nécessaire aux*** dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;

Or. en

Amendement 65
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à fixer un objectif ***d'au moins 10 %*** de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;	2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée, les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés et à fixer un objectif de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour les technologies émergentes et de rupture;

Or. en

Amendement 66
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée,	2. fait observer que, si elles ne décrochent pas de marchés dans la foulée,

les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes ***nationaux*** d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs ***nationaux*** de premiers marchés et à fixer un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour ***les technologies émergentes et de rupture***;	les entreprises innovantes peuvent faire faillite ou se délocaliser dans des pays tiers, ce qui réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis; invite les États membres à mettre au point des mécanismes ***européens communs*** d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs ***de l'Union*** de premiers marchés et à fixer un objectif d'au moins 10 % de dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense pour ***un tel mécanisme***;

Or. en

Amendement 67
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. salue l'initiative visant à réduire la charge administrative pesant sur les PME dans le cadre du Fonds européen de la défense (FED) au moyen du train de mesures omnibus sur la préparation de la défense; regrette toutefois que la majorité des nouveaux financements de l'Union dans le domaine de la défense continue d'être destinée aux grands maîtres d'œuvre; considère que les instruments actuels de l'Union et les processus de financement qui leur sont associés restent trop lents pour soutenir efficacement l'innovation dans le domaine de la défense lorsque la rapidité est essentielle;

Or. en

Amendement 68
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que le marché européen de la défense devrait se développer selon les principes de concurrence loyale, d'innovation et d'accès libre pour les fabricants qualifiés; note qu'il est essentiel, pour la viabilité des producteurs européens de la défense, que la demande soit stable et que les perspectives à long terme soient claires;

Or. en

Amendement 69
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. met en garde contre le fait qu'une concentration excessive des financements et des acquisitions de l'Union dans le domaine de la défense entre les mains d'un petit nombre de grands maîtres d'œuvre risque d'évincer les PME et les petites entreprises à moyenne capitalisation innovantes, qui constituent les principales sources de dynamisme technologique au sein de la BITDE; souligne que, si la consolidation peut permettre d'atteindre une capacité de production à court terme, elle peut étouffer l'innovation et réduire la diversité de la base industrielle, compromettant ainsi la compétitivité de la défense européenne à long terme;

Or. en

Amendement 70
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. souligne qu'il importe de développer les capacités industrielles locales afin de garantir la compétitivité, la résilience et la viabilité à long terme des secteurs européens des systèmes sans pilote et demande la création de corridors d'innovation et de sites d'essai dans toutes les régions de l'Union, afin de garantir l'accès aux financements et de stimuler les écosystèmes locaux de jeunes pousses, de PME et d'instituts de recherche contribuant à la souveraineté technologique de l'Europe;

Or. en

Amendement 71
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. invite les États membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'achat de solutions innovantes permettant d'apporter aux innovateurs nationaux de premiers marchés, créant ainsi une plateforme crédible pour leur adoption dans l'ensemble de l'Union, et à fixer un objectif d'au moins 10 % des dépenses d'acquisition dans le domaine de la défense consacrées aux technologies émergentes et de rupture, tant dans le domaine de la défense que dans celui des technologies à double usage, et à rendre

compte chaque année de leur mise en œuvre; invite en outre la Commission à veiller à ce que les instruments de l'Union prévoient une voie permettant de passer à des commandes ultérieures, ainsi que de trouver des deuxième et troisième clients au-delà des frontières;

Or. en

Amendement 72
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. invite l'AED à autoriser les contrats à livraisons et quantités indéterminées afin de garantir un approvisionnement de base;

Or. en

Amendement 73
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. estime que l'application par les États membres d'exigences nationales supplémentaires ***venant s'ajouter aux réglementations de l'Union en vigueur*** crée inutilement des goulets d'étranglement dans l'acquisition de solutions de défense innovantes;	3. estime que l'application par les États membres d'exigences nationales supplémentaires***, conjuguée à des exigences réglementaires disproportionnées de l'Union qui affectent les intrants industriels et les matières premières essentiels aux chaînes d'approvisionnement de la défense,*** crée inutilement des goulets d'étranglement dans ***le développement, la production et*** l'acquisition de solutions de défense innovantes; ***salue le récent train de***

mesures omnibus sur la préparation de la défense et invite la Commission, en étroite coordination avec les États membres et les acteurs industriels, à continuer de recenser et de supprimer les charges réglementaires inutiles et disproportionnées qui pèsent sur la compétitivité de la BITDE;

Or. en

Amendement 74
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. estime que l'application par les États membres d'exigences nationales supplémentaires venant s'ajouter aux réglementations de l'Union en vigueur crée inutilement des goulets d'étranglement dans l'acquisition de solutions de défense innovantes;	3. estime que l'application par les États membres d'exigences nationales supplémentaires venant s'ajouter aux réglementations de l'Union en vigueur crée inutilement des goulets d'étranglement dans l'acquisition de solutions de défense innovantes; ***attire l'attention sur le fait que même le cadre juridique actuel de l'Union crée à certains égards des obstacles importants à l'innovation, à l'expansion et à l'introduction sur le marché de technologies de défense et à double usage, et invite la Commission à présenter des propositions visant à supprimer ces obstacles;***

Or. sv

Amendement 75
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. estime que l'application par les États membres d'exigences nationales supplémentaires venant s'ajouter aux réglementations de l'Union en vigueur crée inutilement des goulets d'étranglement ***dans l'acquisition*** de solutions de défense innovantes;	3. estime que l'application par les États membres d'exigences nationales supplémentaires venant s'ajouter aux réglementations de l'Union en vigueur crée inutilement des goulets d'étranglement ***pour l'achat*** de solutions de défense innovantes; ***regrette qu'une culture d'aversion au risque au sein des institutions publiques, conjuguée à des environnements juridiques dans lesquels les dépenses consacrées à des technologies non éprouvées par des agents publics peuvent entraîner des sanctions excessives, décourage davantage l'acquisition de solutions de rupture;***

Or. en

Amendement 76
Nathalie Loiseau, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***estime que l'application par*** les États membres ***d'exigences*** nationales supplémentaires venant s'ajouter aux réglementations de l'Union en vigueur ***crée*** inutilement des goulets d'étranglement dans l'acquisition de solutions de défense innovantes;	3. ***invite*** les États membres ***qui appliquent des exigences*** nationales supplémentaires venant s'ajouter aux réglementations de l'Union en vigueur ***dans le cadre de l'acquisition de solutions de défense innovantes à vérifier que celles-ci ne créent pas*** inutilement des goulets d'étranglement dans l'acquisition de solutions de défense innovantes;

Or. en

Amendement 77
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. estime que l'application par les États membres d'exigences nationales supplémentaires venant s'ajouter ***aux réglementations*** de l'Union en vigueur crée inutilement des goulets d'étranglement dans l'acquisition de solutions de défense innovantes;	3. estime que l'application par les États membres d'exigences nationales supplémentaires venant s'ajouter ***au droit*** de l'Union en vigueur ***et aux normes de l'OTAN*** crée inutilement des goulets d'étranglement dans l'acquisition de solutions de défense innovantes;

Or. en

Amendement 78
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. estime que ***l'application par les États membres*** d'exigences nationales supplémentaires venant s'ajouter aux réglementations de l'Union en vigueur crée inutilement des goulets d'étranglement dans l'acquisition de solutions de défense innovantes;	3. estime que ***l'harmonisation insuffisante*** d'exigences nationales ***des États membres*** venant s'ajouter aux réglementations de l'Union en vigueur crée inutilement des goulets d'étranglement dans l'acquisition de solutions de défense innovantes;

Or. en

Amendement 79
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que l'absence d'un marché de la défense plus intégré touche de manière disproportionnée les PME, les jeunes pousses et les nouveaux entrants, qui ne disposent souvent pas des capacités

administratives nécessaires pour se conformer à des exigences nationales divergentes; invite la Commission à recenser les obstacles injustifiés qui empêchent les solutions de défense innovantes d'atteindre leurs clients dans l'ensemble de l'Union, dans le plein respect des responsabilités des États membres en matière de sécurité et de défense nationales;

Or. en

Amendement 80
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite la Commission et les États membres à améliorer la mise en œuvre pratique des règles relatives aux transferts intracommunautaires, aux licences d'exportation et aux biens à double usage ou à caractère militaire en élaborant des orientations, des calendriers indicatifs communs, des points de contact uniques et des modèles de bonnes pratiques, dans le plein respect de la responsabilité exclusive des États membres en matière de sécurité nationale et de leur compétence pour évaluer, approuver ou refuser les transferts et licences sensibles;

Or. en

Amendement 81
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite l'AED et la Commission à explorer des mesures supplémentaires pour accélérer le déploiement de systèmes de défense à fort impact par les PME européennes de manière à permettre à ces PME d'exploiter leurs débouchés à l'exportation au-delà de l'Europe – afin de garantir leur viabilité commerciale – tout en développant les capacités de défense européennes, en facilitant l'intégration avec les forces armées ukrainiennes et en encourageant de fréquents efforts d'innovation conjoints;

Or. en

Amendement 82
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne qu'une part croissante de l'innovation dans le domaine de la défense provient d'entreprises civiles qui entrent pour la première fois sur le marché de la défense avec des technologies commerciales viables; invite la Commission à veiller à ce que les programmes et instruments de soutien de l'Union établissent clairement une distinction entre les entreprises à double usage et celles qui se consacrent exclusivement à la défense, plutôt que d'adopter une approche uniforme;

Or. en

Amendement 83
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. demande que le financement des secteurs des UAS et des C-UAS soit prioritaire, notamment pour les pièces de rechange, la réparabilité modulaire et les capacités de remplacement rapide des moteurs, afin de garantir que les unités restent opérationnelles dans des conditions de combat; souligne qu'il faut suivre une logique cohérente pour l'industrie et la chaîne d'approvisionnement et inciter les entreprises européennes à produire des systèmes évolutifs et facilement réparables tout en maintenant des stocks suffisants de composants essentiels; invite instamment la Commission et les États membres à éliminer les goulets d'étranglement dans le domaine de la passation de marchés, car ils entravent la production et le déploiement en temps utile d'équipements de défense essentiels;

Or. en

Amendement 84
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quater. encourage la Commission à renforcer, dans le cadre du FED, les mesures d'incitation liées à la notation en faveur des consortiums multinationaux, des plateformes partagées et des produits dont les composants proviennent en grande partie de l'Union; souligne que de telles mesures sont essentielles pour consolider la demande, renforcer la

résilience et développer les capacités autonomes de l'Union en matière de drones; est favorable à l'élaboration d'un indice de souveraineté permettant de mesurer et d'encourager la réduction de la dépendance à l'égard de sources extérieures à l'Union tout au long de la chaîne de valeur;

Or. en

Amendement 85
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quater. reconnaît que la majorité des entreprises du secteur des drones sont des PME et des jeunes entreprises, et qu'il est dès lors essentiel de simplifier les procédures et de prévoir des mesures d'aide aux PME, notamment en octroyant des subventions, en apportant un soutien réglementaire, en favorisant l'intégration et en encourageant la mise à l'échelle;

Or. en

Amendement 86
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 3 sexies (nouveau).

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 sexies. préconise d'accorder la priorité aux commandes passées dans le cadre de projets financés par le FED et d'autres initiatives d'acquisition conjointes de l'Union dans le domaine de la défense afin d'accélérer les processus

d'acquisition et de réduire les complications liées à la passation de marchés;

Or. en

Amendement 87
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;	4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; ***souligne que cette transition nécessite également des investissements dans l'outillage, la certification, le fonds de roulement, les équipements de production et la montée en puissance industrielle; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les instruments pertinents de l'Union en faveur de l'industrie de la défense soutiennent l'expansion des capacités de production des PME, des petites entreprises à moyenne capitalisation et des fournisseurs spécialisés produisant des produits de défense et des composants critiques dans l'Union et contribuent à une chaîne d'approvisionnement européenne de défense plus diversifiée géographiquement et plus résiliente;*** salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;

Or. en

Amendement 88
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;	4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées; ***insiste sur la nécessité de développer la préparation industrielle européenne au moyen d'investissements dans des installations de production à double usage, tout en approfondissant la coopération entre les industries de la défense et civiles, afin que les capacités de production civiles puissent être rapidement mobilisées et réaffectées pour répondre aux besoins de l'Union en matière de défense et de sécurité, si nécessaire;***

Or. sv

Amendement 89
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne	4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne

disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;	disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées; ***invite la Commission et les États membres à tirer pleinement parti de l'Accélérateur d'innovation pour la défense de l'Atlantique Nord (DIANA) et du fonds OTAN pour l'innovation, en tant que compléments essentiels aux instruments de l'Union en matière d'innovation dans le domaine de la défense, en évitant les doublons et en maximisant les synergies dans le cadre transatlantique;***

Or. en

Amendement 90
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;	4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; ***souligne que le soutien public est trop souvent axé sur la recherche et le développement, alors que la phase la plus difficile et la moins financée reste la montée en puissance de la production, la sécurisation des composants, le développement des capacités, les essais dans des conditions opérationnelles et la livraison d'une première série utilisable;*** salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;

Or. en

Amendement 91
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;	4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; ***souligne que le soutien public est trop souvent axé sur la recherche et le développement, alors que la phase la plus difficile et la moins financée reste la montée en puissance de la production, la sécurisation des composants, le développement des capacités, les essais dans des conditions opérationnelles et la livraison d'une première série utilisable;*** salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;

Or. en

Amendement 92
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;	4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série***, créant ainsi un goulet d'étranglement critique dans la chaîne d'innovation dans le domaine de la défense***; salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées; ***invite la Commission et l'AED à compléter ces mesures par des mécanismes de financement et de soutien au niveau de l'Union afin d'accélérer la réduction du fossé entre le prototype et la production en série;***
	Or. en

Amendement 93
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;	4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées; ***invite l'Union à***

reproduire une telle initiative dans le cadre d'EUDIS et de ses successeurs;

Or. en

Amendement 94
Nathalie Loiseau, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; ***salue dès lors l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à*** mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;	4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; ***recommande à l'Union de mieux soutenir et de*** mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées; ***salue dès lors l'initiative de l'OTAN;***

Or. en

Amendement 95
Özlem Demirel, Lynn Boylan, Marina Mesure

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication ***nécessaires pour pouvoir passer des prototypes validés à la production en série; salue dès lors*** l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à	4. constate que, bien souvent, les jeunes pousses du secteur de la défense et les nouveaux arrivants sur le marché ne disposent pas des équipements de fabrication***, ce qui ne devrait pas conduire à*** l'initiative de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) consistant à mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent

mettre en relation les innovateurs et les entreprises civiles qui disposent d'installations de production inutilisées;	d'installations de production inutilisées;

Or. en

Amendement 96
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. reconnaît que, parallèlement aux technologies émergentes et de rupture, l'innovation incrémentale joue un rôle essentiel dans l'amélioration des capacités de défense, le renforcement de la préparation opérationnelle et l'adaptation rapide des systèmes existants à l'évolution des menaces; invite les États membres et la Commission à veiller à ce que les instruments de soutien à l'innovation et d'acquisition dans le domaine de la défense couvrent de manière adéquate tant les technologies de rupture que les améliorations incrémentales présentant une valeur opérationnelle claire;

Or. en

Amendement 97
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que la capacité à développer à grande échelle des systèmes de défense innovants dépend d'un accès sûr et en temps utile aux composants et sous-systèmes critiques, notamment les

capteurs, les systèmes optiques, les microélectroniques, les batteries, les systèmes de propulsion, les contrôleurs de vol, les modules de communications sécurisées et les produits énergétiques; invite la Commission à évaluer les dépendances stratégiques qui affectent les technologies de défense émergentes et à soutenir la résilience au niveau des composants au sein de la BITDE;

Or. en

Amendement 98
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission et les États membres à faciliter l'accès des nouveaux acteurs de la défense aux capacités d'industrialisation, notamment au moyen de la mise en relation avec des fabricants civils, de la fabrication sous contrat, d'un soutien à la production des premières séries et de dispositifs de sécurisation des chaînes d'approvisionnement, tout en garantissant la sécurité de l'approvisionnement et la protection de la propriété intellectuelle;

Or. en

Amendement 99
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. note que le recours excessivement

large à l'article 346 du traité FUE par certains États membres fragmente le marché européen de la défense et limite l'accès transfrontière des PME et des nouveaux acteurs de la défense; invite la Commission à examiner plus rigoureusement ces justifications et à veiller à ce que l'exemption ne soit appliquée que dans les cas où elle est véritablement nécessaire pour des raisons de sécurité;

Or. en

Amendement 100
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission et les États membres à mettre en place un soutien dédié à l'industrialisation et à la production des premières séries utilisables de technologies de défense innovantes, notamment un soutien à la sécurisation des composants, au développement des capacités de production, aux essais dans des conditions opérationnelles et à la livraison des premières séries déployables;

Or. en

Amendement 101
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. encourage la Commission à renforcer la participation des PME et des

jeunes pousses aux programmes de défense de l'Union au moyen de procédures administratives simplifiées, d'appels spécifiques et de mesures visant à réduire les obstacles à l'entrée;

Or. en

Amendement 102
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. appelle de ses vœux la création de pôles régionaux d'innovation qui mettent en relation les PME, les centres de recherche et les grands intégrateurs de défense afin de promouvoir le transfert de technologies et les synergies industrielles;

Or. en

Amendement 103
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne que les grandes entreprises industrielles du secteur de la défense, en particulier celles situées sur le flanc oriental de l'Union, jouent un rôle essentiel en tant qu'intégrateurs de systèmes et coordinateurs de réseaux de sous-traitants constitués de PME; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les futurs instruments de défense de l'Union soutiennent non seulement les innovateurs individuels, mais aussi les écosystèmes industriels capables

d'intégrer, de certifier et de produire des solutions innovantes à grande échelle;

Or. en

Amendement 104
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. demande la mise au point d'instruments dédiés à la montée en puissance afin de combler le fossé entre le développement des prototypes et la production industrielle, notamment en apportant un soutien à la certification, à la préparation à la fabrication, au développement des chaînes d'approvisionnement et au déploiement à grande échelle;

Or. en

Amendement 105
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. reconnaît que le Fonds européen de la défense peut aider les PME à se développer en fournisseurs de premier plan et préconise la mise en place de programmes visant à aider les PME à s'approvisionner en composants, à développer leur ingénierie de fabrication et à favoriser un niveau élevé d'automatisation leur permettant d'accroître leur production;

Or. en

Amendement 106
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. encourage les États membres et le Conseil à intégrer les technologies de nouvelle génération liées aux drones, telles que l'IA de pointe, l'autonomie des essaims et les liaisons de commande et de contrôle renforcées, dans la BITDE, tout en s'efforçant d'intégrer progressivement et de manière mutuellement avantageuse les technologies de défense et la base industrielle de l'Ukraine, et en tirant parti des feuilles de route de l'industrie à long terme, des pôles phares du Fonds européen de la défense et des instruments rapides du programme pour l'industrie européenne de la défense afin que l'adaptation se fasse en temps utile et que l'avantage technologique de l'Union soit préservé;

Or. en

Amendement 107
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. invite la Commission et les États membres à mettre en place des voies d'acquisition accélérées pour les PME et les jeunes pousses innovantes, en réduisant le délai entre la validation

réussie d'un prototype et sa première acquisition opérationnelle, tout en garantissant les exigences en matière de transparence, de concurrence et de sécurité;

Or. en

Amendement 108
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. invite l'Union et ses États membres à travailler d'urgence sur des projets concrets visant à combler les lacunes capacitaires dans les domaines de la guerre des drones et de la lutte antidrones, à créer une zone profonde à plusieurs niveaux de systèmes technologiquement avancés dotés de capacités antidrones interopérables pour la détection, le suivi et la neutralisation; invite les États membres à envisager d'utiliser le cadre des projets de défense européens d'intérêt commun pour mettre en place ces projets; reconnaît la nécessité d'une collaboration intersectorielle entre les communautés de la défense, de la cybersécurité et de la recherche afin d'élaborer des stratégies globales intégrant les technologies numériques et de cyberdéfense les plus récentes;

Or. en

Amendement 109
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. invite la Commission à évaluer la faisabilité d'un mécanisme européen de premier client permettant aux États membres, aux organes de l'Union et aux agences concernées de procéder conjointement à l'acquisition de lots opérationnels limités de technologies de défense innovantes mises au point par des PME et des jeunes pousses européennes, accélérant ainsi leur entrée sur le marché et leur validation opérationnelle;

Or. en

Amendement 110
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 sexies. reconnaît que le rythme de l'évolution technologique dans le domaine des systèmes de drones et de lutte antidrones est sans précédent et invite la Commission, l'AED et les États membres à adopter des cycles d'innovation et d'acquisition plus rapides, en vue de déployer rapidement les nouvelles technologies liées aux drones et à la lutte antidrones sur le terrain; souligne que, du fait de la longueur des processus de certification, d'acquisition et d'essai, les capacités de l'Union risquent d'être obsolètes au moment où elles seront déployées;

Or. en

Amendement 111
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 septies. demande de faire en sorte ce que les critères d'éligibilité du FED soient adaptés afin de garantir une meilleure notation des marchés publics conjoints avec une représentation géographique plus équitable des États membres, en veillant à ce que les consortiums en cours de construction soient en mesure d'accroître leur production industrielle dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 112
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 octies. souligne qu'il importe d'orienter les investissements stratégiques vers les pôles industriels et technologiques pertinents dans toute l'Union et de soutenir la transformation des matières premières, la production de semi-conducteurs, la fabrication de batteries, l'assemblage de drones et l'intégration des systèmes de commande et de contrôle, tout en veillant à ce que ces investissements renforcent également la base industrielle européenne de défense au sens large;

Or. en

Amendement 113

Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 4 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 nonies. encourage les États membres à faire de la relocalisation des composants critiques dans l'Union une priorité, notamment:
	a. en cofinançant, dans le cadre de partenariats public-privé, des installations de production implantées dans les États membres pour la fabrication de moteurs à courant continu sans balais, de batteries lithium-ion, de semi-conducteurs et de capteurs électro-optiques;
	b. en prévoyant des subventions et des incitations fiscales pour les entreprises disposées à produire au sein de l'Union et en veillant à ce que le tout soit coordonné au niveau de l'Union afin de garantir une efficacité optimale et d'atténuer les distorsions de concurrence sur le marché intérieur;
	c. en tirant parti du règlement européen sur les puces pour privilégier les applications liées à la défense lors de l'attribution de financements stratégiques en faveur des semi-conducteurs;

Or. en

Amendement 114
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Sous-titre 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Technologies et capacités émergentes

Or. en

Amendement 115
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 sexies. demande que les logiciels, l'intelligence artificielle, la cyberdéfense, les communications sécurisées et les capacités fondées sur les données soient traités sur un pied d'égalité avec les plateformes de défense traditionnelles dans les instruments de soutien de l'Union;

Or. en

Amendement 116
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 septies. demande un soutien spécifique, dans le cadre des programmes de défense de l'Union, aux systèmes autonomes, aux solutions de lutte contre les UAS, aux technologies avancées de détection, aux capacités définies par logiciel et aux applications de l'intelligence artificielle présentant un intérêt pour la défense;

Or. en

Amendement 117
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à ***être les premiers clients*** des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense ***et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion***;	5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; ***constate que le système européen d'innovation dans le domaine de la défense récompense trop souvent le développement de prototypes plutôt que la fourniture de capacités militaires réelles; relève que les subventions et le soutien à la R&D ne peuvent remplacer la demande des clients publics et que l'innovation ne peut être suivie d'une expansion que lorsqu'il existe des possibilités crédibles de passation de marchés;*** invite ***dès lors*** les États membres à ***jouer un rôle plus actif en tant que clients, en particulier en ce qui concerne les achats auprès*** des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense; ***souligne que cela nécessite une révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense afin que la recherche, le développement, le prototypage, les essais et l'acquisition ultérieure fassent partie d'une même procédure de passation de marché, fondée sur une forte compétitivité, des cycles d'innovation courts et des contrats de développement attribués à des soumissionnaires multiples moyennant un paiement pour l'atteinte d'étapes dans le processus de développement;***

Or. sv

Amendement 118
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;	5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion; ***invite la Commission à tenir le plus grand compte des contributions des États membres, de l'AED et des acteurs industriels dans la mise en œuvre des instruments de défense de l'Union, afin de veiller à ce que les produits développés dans le cadre de ces instruments répondent aux besoins capacitaires des forces armées des États membres; se déclare dès lors préoccupé par le recours sans précédent à la procédure de consultation pour le programme de travail prévu par le règlement AGILE proposé, car celui-ci éloigne davantage la recherche financée par l'Union des contributions des forces armées des États membres et de leurs besoins capacitaires, réduisant ainsi les perspectives d'adoption sur le marché des produits développés par les jeunes pousses soutenues au titre de cet instrument;***

Or. en

Amendement 119
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et	5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et

le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;

le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense***, renforçant ainsi la crédibilité nécessaire pour attirer des investissements ultérieurs et des clients étrangers,*** et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion; ***souligne qu'en l'absence d'une autorité nationale, de forces armées ou d'un autre acheteur public agissant en tant que premier utilisateur, les PME ne peuvent pas renforcer la crédibilité nécessaire auprès de clients, d'investisseurs ou de grands intégrateurs de défense étrangers;***

Or. en

Amendement 120
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;	5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion; ***souligne en outre que les contrats de premier client doivent être fondés sur de véritables besoins capacitaires définis par les forces armées nationales et être conformes aux objectifs capacitaires de l'OTAN pour chaque État***

membre, afin de garantir que l'acquisition de solutions innovantes soit déterminée par la demande et non par l'offre;

Or. en

Amendement 121
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;	5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense***, renforçant ainsi la crédibilité nécessaire pour attirer des investissements ultérieurs,*** et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion; ***souligne qu'en l'absence d'une autorité nationale, de forces armées ou d'un autre acheteur public agissant en tant que premier utilisateur, les PME ne peuvent pas renforcer la crédibilité nécessaire auprès de clients, d'investisseurs ou de grands intégrateurs de défense européens et étrangers;***

Or. en

Amendement 122
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la ***recherche et le développement (***R&D***) financés*** par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense ***et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés*** offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;	5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la R&D ***financée*** par l'Union et***, d'autre part,*** les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite ***la Commission à établir une catégorie spécifique de passation de marchés expérimentale dans le cadre des instruments de l'Union dans le domaine de la défense; invite*** les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense***, ainsi qu'à réserver des budgets spécifiques pour les achats de solutions innovantes dans le cadre de leurs dispositifs de dépenses de défense afin de développer les compétences en matière de passation de marchés et à adopter, dans les acquisitions dans le domaine de la défense, des spécifications fonctionnelles décrivant les capacités requises plutôt que des exigences techniques,*** offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;
	Or. en

Amendement 123
Pekka Toveri

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions	5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions

innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;	innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion; ***invite instamment les États membres à mettre en place des plateformes permettant aux innovateurs d'accéder à des informations sur les lacunes capacitaires des forces armées;***

Or. en

Amendement 124
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions;*** invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense ***nationales*** et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;	5. invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense ***innovantes*** et des nouveaux acteurs de la défense***, notamment au moyen de contrats pilotes, d'essais opérationnels et d'un déploiement initial limité,*** et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage***, de validation opérationnelle*** et d'expansion;

Or. en

Amendement 125
Nathalie Loiseau, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. attire l'attention sur le ***décalage structurel*** entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en	5. attire l'attention sur le ***manque de coordination*** entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en

matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;

matière d'acquisitions; invite ***l'Union à inciter*** les États membres à être les premiers clients des PME de défense nationales et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;

Or. en

Amendement 126
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense ***nationales*** et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;	5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense ***européennes*** et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;

Or. en

Amendement 127
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par	5. attire l'attention sur le décalage structurel entre, d'une part, la recherche et le développement (R&D) financés par

l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense ***nationales*** et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;	l'Union et les décisions nationales en matière d'acquisitions; invite les États membres à être les premiers clients des PME de défense ***européennes*** et des nouveaux acteurs de la défense et à favoriser l'adoption de solutions innovantes au moyen de marchés offrant de la flexibilité lors des phases de prototypage et d'expansion;

Or. en

Amendement 128
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que l'acquisition ne constitue qu'un des éléments de la transformation d'un prototype validé en capacité opérationnelle; insiste sur le fait que les nouveaux systèmes doivent, le cas échéant, être intégrés à la doctrine, à la formation, aux structures de commandement et de contrôle, à la logistique, à la maintenance, aux dispositifs de cybersécurité et à la planification opérationnelle; invite les États membres à accompagner l'acquisition de solutions innovantes de voies d'adoption claires au sein de leurs forces armées;

Or. en

Amendement 129
Özlem Demirel, Lynn Boylan, Marina Mesure

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. se déclare vivement préoccupé par l'approche européenne actuelle visant à favoriser une économie de guerre face au ralentissement économique; souligne qu'une économie de guerre n'est pas et ne peut être considérée comme durable, mais qu'elle détourne les fonds publics de politiques hautement durables telles que l'éradication de la pauvreté et les politiques sociales et environnementales, qui présentent une valeur exceptionnelle pour l'ensemble de la société par rapport aux dépenses militaires et d'armement;

Or. en

Amendement 130
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite la Commission à mettre en place une plateforme dédiée fournissant aux PME des informations sur les possibilités d'acquisition et à travailler avec les États membres à la simplification et à l'harmonisation des procédures d'acquisition et des partenariats industriels dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 131
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

5 ter. encourage les États membres à évaluer le potentiel d'outils numériques sécurisés pour l'acquisition de solutions innovantes, notamment de plateformes permettant aux utilisateurs militaires autorisés d'exprimer des besoins opérationnels urgents, d'évaluer des solutions testées et de fournir une rétroaction structurée aux pouvoirs adjudicateurs et aux fournisseurs, dans le plein respect de la sécurité nationale, de la confidentialité opérationnelle, de la cybersécurité, des règles relatives aux informations classifiées et des exigences en matière de contrôle des exportations;

Or. en

Amendement 132
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. invite la Commission à veiller à ce que les instruments de l'Union en faveur de l'innovation et de la montée en puissance dans le domaine de la défense soient ouverts aux consortiums dirigés par des entreprises de défense établies lorsque ces consortiums assurent une participation significative des PME, des jeunes pousses et des entreprises à moyenne capitalisation et que le maître d'œuvre assume la responsabilité de l'intégration, des essais, de la certification et de la livraison, par exemple au moyen de mécanismes de financement en cascade;

Or. en

Amendement 133

Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite les États membres à ***mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas expressément liés à des résultats garantis***, en acceptant ***qu'une partie des dépenses consacrées aux*** technologies ***émergentes ne débouche pas nécessairement sur des*** produits ***employés sur le terrain***; demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union;	6. ***relève le problème des marchés publics qui prescrivent des solutions techniques spécifiques au lieu de définir les problèmes opérationnels à résoudre;*** invite ***dès lors*** les États membres à ***concevoir les marchés publics en fonction des besoins en matière de capacités et des effets souhaités***, en acceptant ***que le développement de*** technologies ***de pointe implique une certaine portion d'échecs; invite en outre les États membres à mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de*** produits ***qui ont émergé avec succès des programmes financés par l'Union***; demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union;

Or. sv

Amendement 134
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite les États membres à mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas expressément liés à des résultats garantis, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne débouche pas nécessairement sur des	6. invite les États membres à mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas expressément liés à des résultats garantis, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne débouche pas nécessairement sur des

produits employés sur le terrain; demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union;

produits employés sur le terrain; demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union; ***souligne que la mise en commun des ressources doit rester sous le contrôle des États membres dans le cadre de l'AED et ne doit pas conduire à la création d'une agence centralisée de l'Union chargée de la passation des marchés et dotée d'un pouvoir contraignant d'achat pour les forces armées nationales;***

Or. en

Amendement 135
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite les États membres à mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas expressément liés à des résultats garantis, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne débouche pas nécessairement sur des produits employés sur le terrain; demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union;	6. invite les États membres à mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas expressément liés à des résultats garantis, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne débouche pas nécessairement sur des produits employés sur le terrain; demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union; ***soutient la mise au point de mécanismes d'acquisition permettant la production pilote, la passation de marchés précommerciale, les contrats fondés sur des jalons et le préfinancement de matériaux critiques lorsque les besoins de préparation de la***

défense le justifient;

Or. en

Amendement 136
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***invite les États membres à mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas expressément liés à des résultats garantis, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne débouche pas nécessairement sur des produits employés sur le terrain;*** demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union;	6. demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union; ***souligne que les instruments de passation conjointe de marchés et les instruments de l'Union en faveur de l'industrie de la défense devraient promouvoir la coopération industrielle, des possibilités transparentes de sous-traitance et la participation aux chaînes d'approvisionnement des PME, des entreprises de taille intermédiaire et des fournisseurs spécialisés de toute l'Union, y compris des États membres dont la base industrielle de défense est moins développée, tout en garantissant une concurrence équitable et en renforçant la BITDE dans son ensemble;***

Or. en

Amendement 137
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite les États membres à mettre	6. invite les États membres à mettre

en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas expressément liés à des résultats garantis, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne débouche pas nécessairement sur des produits employés sur le terrain; demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union;	en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas expressément liés à des résultats garantis, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne débouche pas nécessairement sur des produits employés sur le terrain; demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union; ***déplore la priorité persistante accordée, dans les décisions nationales d'acquisition, aux plateformes militaires conventionnelles par rapport aux systèmes sans pilote et autonomes qui façonnent considérablement la guerre moderne;***
	Or. en

Amendement 138
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite les États membres à mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas expressément liés à des résultats garantis, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne débouche pas nécessairement sur des produits employés sur le terrain***; demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de*** défense ***innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union***;	6. ***fait observer que les engagements politiques en faveur de l'innovation dans le domaine de la défense peuvent ne pas se traduire par des décisions d'acquisition, car les responsables auxquels sont alloués des budgets sont incités à éviter les risques;*** invite les États membres à mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas expressément liés à des résultats garantis ***et à élaborer des cadres de responsabilisation faisant la distinction entre les dépenses engagées par négligence et la prise de risques éclairée***, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne

débouche pas nécessairement sur des produits employés sur le terrain ***et que cela constitue un coût nécessaire au maintien d'un écosystème compétitif de l'innovation dans le domaine de la*** défense;

Or. en

Amendement 139
Nathalie Loiseau, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite les États membres à mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes ***qui ne soient pas expressément liés à des résultats garantis, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne débouche pas nécessairement sur des produits employés sur le terrain; demande, à cet égard, aux États membres de*** mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union;	6. invite les États membres à mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes ***et à*** mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union;

Or. en

Amendement 140
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite les États membres à mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas	6. invite les États membres à mettre en place des budgets d'acquisition de solutions innovantes qui ne soient pas

expressément liés à des résultats garantis, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne débouche pas nécessairement sur des produits employés sur le terrain; demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union;	expressément liés à des résultats garantis, en acceptant qu'une partie des dépenses consacrées aux technologies émergentes ne débouche pas nécessairement sur des produits employés sur le terrain; demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union; ***souligne que, afin d'harmoniser la situation entre les États membres, il est nécessaire de mettre en place des acquisitions conjointes coordonnées au niveau européen;***

Or. en

Amendement 141
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande la mise en place de chaînes d'approvisionnement redondantes et diversifiées qui permettront:
	a. de favoriser les stratégies de dédoublement des sources d'approvisionnement pour les composants essentiels de drones par l'intermédiaire de plusieurs États membres et pays partageant les mêmes valeurs;
	b. d'appuyer les activités nationales d'extraction et de raffinage de terres rares dans le cadre du règlement sur les matières premières critiques, tout en développant les capacités de recyclage du lithium, du cobalt et des aimants en néodyme;
	c. de constituer des stocks d'urgence de composants critiques pour drones à utiliser en cas de perturbations de l'approvisionnement liées à des facteurs

géopolitiques;

d. de faire en sorte que la production de drones soit décentralisée dans toute l'Union afin de limiter les risques liés à la chaîne d'approvisionnement et de renforcer la sécurité de l'approvisionnement en drones;

Or. en

Amendement 142
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande, à cet égard, aux États membres de mettre en commun des ressources pour l'achat de solutions de défense innovantes, en particulier pour l'acquisition de produits sortis avec succès des programmes financés par l'Union; encourage les États membres, en coopération avec l'OTAN et l'AED, à recourir à des mécanismes permettant à un État membre de rejoindre un contrat d'acquisition existant lancé par un autre État membre, afin de réduire les doublons et d'accélérer l'adoption de solutions innovantes validées dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 143
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

6 bis. invite la Commission et l'AED, en étroite coopération avec les États membres, à étudier un cadre volontaire de l'Union pour les engagements d'achat anticipé et les contrats-cadres relatifs aux solutions innovantes dans le domaine de la défense, notamment dans les domaines où les États membres ont recensé des lacunes capacitaires communes et où l'agrégation de la demande pourrait réduire les obstacles à l'entrée sur le marché pour les PME et les jeunes pousses;

Or. en

Amendement 144
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite les États membres à tirer les enseignements de l'expérience de l'Ukraine en matière d'acquisition de technologies émergentes et de rupture, notamment en ce qui concerne le recours à des solutions innovantes telles que des places de marché permettant aux unités et aux brigades d'acquérir directement des solutions en fonction de leurs besoins et de leur expérience du champ de bataille;

Or. en

Amendement 145
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à procéder à une évaluation précoce ***de la proposition de*** règlement ***concernant l'établissement du programme pour l'innovation agile et rapide dans le domaine de la défense (***AGILE***)*** et à faire essaimer ce modèle fondé sur les marchés dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité (FEC);	7. invite la Commission à procéder à une évaluation précoce ***du*** règlement AGILE et à faire essaimer ce modèle fondé sur les marchés dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité (FEC) ***en le transformant en un instrument permanent du paysage de l'innovation dans le domaine de la défense de l'Union***; ***rappelle que les contrats, plutôt que les subventions, permettent aux entreprises de défense d'attirer des investissements privés et d'accroître leur production; invite la Commission à examiner la faisabilité d'un équivalent européen de l'Other Transaction Authority des États-Unis en tant que voie d'acquisition flexible et rapide, en notant que de nombreuses PME éprouvent des difficultés à s'orienter dans le paysage complexe de la passation de marchés et sur les multiples plateformes où les possibilités sont publiées;***
	Or. en

Amendement 146
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à procéder à une évaluation précoce de la proposition de règlement concernant l'établissement du programme pour l'innovation agile et rapide dans le domaine de la défense (AGILE) ***et*** à faire essaimer ce modèle fondé sur les marchés dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité (FEC);	7. invite la Commission à procéder à une évaluation précoce de la proposition de règlement concernant l'établissement du programme pour l'innovation agile et rapide dans le domaine de la défense (AGILE)***, en accordant une attention particulière à la capacité du programme à combler le fossé entre les résultats de la R&D et la production en série; invite la Commission*** à faire essaimer ce modèle fondé sur les marchés dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité

(FEC) ***uniquement à la suite d'une évaluation positive de la capacité d'AGILE à fournir des capacités déployées sur le terrain, et à veiller à ce que les projets financés démontrent une adéquation claire avec les lacunes capacitaires militaires recensées par les États membres et les exigences communes de l'OTAN***;

Or. en

Amendement 147
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à procéder à une évaluation précoce de la proposition de règlement concernant l'établissement du programme pour l'innovation agile et rapide dans le domaine de la défense (AGILE) et à ***faire essaimer*** ce modèle fondé sur les marchés dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité (FEC);	7. invite la Commission à procéder à une évaluation précoce de la proposition de règlement concernant l'établissement du programme pour l'innovation agile et rapide dans le domaine de la défense (AGILE)***, en particulier en ce qui concerne sa contribution au renforcement de l'écosystème européen de l'innovation dans le domaine de la défense, à l'attraction dans l'Union d'entreprises innovantes et d'investissements, à l'accélération de l'adoption opérationnelle de nouvelles technologies et au renforcement de la coopération entre les acteurs du secteur de la défense et l'écosystème plus large des technologies de pointe,*** et à ***poursuivre*** ce modèle fondé sur les marchés dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité (FEC) ***en complément de projets à long terme et à fort impact***;

Or. en

Amendement 148

Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à procéder à une évaluation précoce de la proposition de règlement concernant l'établissement du programme pour l'innovation agile et rapide dans le domaine de la défense (AGILE) et à faire essaimer ce modèle fondé sur les marchés dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité (FEC);	7. invite la Commission à procéder à une évaluation précoce de la proposition de règlement concernant l'établissement du programme pour l'innovation agile et rapide dans le domaine de la défense (AGILE) et à faire essaimer ce modèle fondé sur les marchés dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité (FEC); ***demande en particulier qu'AGILE adopte une prise de décision plus rapide, des procédures allégées, un financement fondé sur des jalons et des délais plus courts entre la demande et le financement des travaux;***

Or. en

Amendement 149
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à procéder à une évaluation précoce de la proposition de règlement concernant l'établissement du programme pour l'innovation agile et rapide dans le domaine de la défense (AGILE) et à faire essaimer ce modèle fondé sur les marchés dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité (FEC);	7. invite la Commission à procéder à une évaluation précoce de la proposition de règlement concernant l'établissement du programme pour l'innovation agile et rapide dans le domaine de la défense (AGILE) et à faire essaimer ce modèle fondé sur les marchés dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité (FEC); ***demande en particulier qu'AGILE adopte une prise de décision plus rapide, des procédures allégées, un financement fondé sur des jalons et des délais plus courts entre la demande et le financement des travaux;***

Or. en

Amendement 150
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite la Commission à veiller à ce qu'AGILE, EUDIS et les futurs instruments du Fonds pour la compétitivité de l'Union (ECF) comprennent un volet de transition dédié aux PME ayant achevé des programmes d'accélération, des démonstrations ou des projets pilotes opérationnels reconnus par l'Union ou l'OTAN, afin qu'une validation réussie puisse être suivie d'un premier contrat rémunéré, d'une production d'une première série limitée ou d'un soutien à la préparation de l'acquisition;

Or. en

Amendement 151
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite la Commission à veiller à ce qu'AGILE et les futurs instruments fondés sur des contrats soient accompagnés, le cas échéant, de signaux de demande clairs aux niveaux européen et national, notamment au moyen d'engagements d'acquisition anticipés, de contrats-cadres et de possibilités de passation conjointe de marchés pour les solutions ayant mené à bien les essais et

les démonstrations;

Or. en

Amendement 152
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne qu'un effort est nécessaire à l'échelle de l'Union pour garantir un accès fiable aux matières premières critiques telles que le lithium, les aimants à base de terres rares et les semi-conducteurs, et pour investir dans des batteries, des capteurs et des liaisons de données sécurisées à haute performance;

Or. en

Amendement 153
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. plaide pour un alignement rapide de la doctrine et l'agrégation de la demande en matière de systèmes aériens sans équipage (UAS) et de systèmes de lutte contre les systèmes aériens sans équipage (C-UAS) avec l'Ukraine afin de rationaliser le développement et l'intégration des drones;

Or. en

Amendement 154
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite les États membres à ***développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées et*** demande en outre à l'Agence européenne de défense (AED) ***d'assurer*** la formation et le renforcement des capacités du personnel des ministères nationaux de la défense;	8. invite les États membres à ***entreprendre une vaste modernisation de leurs institutions de défense afin de veiller à ce que l'innovation, le développement technologique et l'expérience acquise dans le cadre de la guerre moderne imprègnent l'ensemble du système de défense, depuis les exigences et les marchés publics jusqu'à la formation, l'élaboration de la doctrine et les activités opérationnelles; relève que la guerre moderne repose de plus en plus sur de grandes quantités de systèmes autonomes et relativement peu coûteux fonctionnant ensemble, plutôt que sur les performances de plateformes individuelles; insiste, par conséquent, sur l'importance de l'interopérabilité et des architectures de systèmes modulaires qui permettent l'intégration et la coordination rapides des technologies de différents fournisseurs et le déploiement continu de nouvelles capacités;*** demande en outre à l'Agence européenne de défense (AED) ***de soutenir les États membres par*** la formation et le renforcement des capacités du personnel des ministères nationaux de la défense;

Or. sv

Amendement 155
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*

8. invite les États membres à ***développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées et demande*** en outre ***à l'Agence européenne*** de défense ***(AED) d'assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel des ministères nationaux de la défense***;	8. invite ***l'Agence européenne de défense (AED), en coopération avec la Commission et*** les États membres, à ***mieux coordonner les dispositifs européens et nationaux existants permettant aux PME, aux jeunes pousses et aux nouveaux acteurs du secteur de la défense de présenter des concepts présentant un intérêt opérationnel, de recevoir un retour d'information des utilisateurs finaux militaires et d'être orientés vers des possibilités d'essais, de certification et d'acquisition, en s'appuyant, s'il y a lieu, sur les unités nationales d'innovation existantes et les instruments pertinents de l'Union dans le domaine de l'industrie de la défense; encourage*** en outre ***un dialogue régulier avec les associations et les pôles concernés de l'industrie*** de ***la*** défense ***afin de mieux recenser les besoins opérationnels et les goulets d'étranglement industriels***;

Or. en

Amendement 156
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite les États membres à développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées ***et*** demande ***en outre*** à ***l'Agence européenne de défense (AED)*** d'assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel des ministères nationaux de la défense;	8. invite les États membres à développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées***;*** demande à ***l'AED d'étendre son instrument de soutien technique existant afin d'en faire une fonction permanente chargée*** d'assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel des ministères nationaux de la défense***, en répondant à leurs besoins en matière de planification des capacités, de facilitation des acquisitions, d'accès aux infrastructures d'essai, de certification et***

de retours d'information des utilisateurs finaux; ***invite en outre les États membres à doter l'AED de ressources suffisantes pour lui permettre d'exercer ce mandat élargi et salue les mesures prises par le comité directeur ministériel de l'AED pour renforcer les fonctions de l'AED en matière d'innovation, d'expérimentation et de passation conjointe de marchés;***

Or. en

Amendement 157
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite les États membres à développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées et demande en outre à l'Agence européenne de défense (AED) d'assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel des ministères nationaux de la défense;	8. invite les États membres à développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées et demande en outre à l'Agence européenne de défense (AED) d'assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel des ministères nationaux de la défense; ***invite les États membres à désigner des points de contact nationaux pour l'innovation dans le domaine de la défense ou à renforcer les unités chargées de la coopération industrielle, avec le soutien de l'AED, le cas échéant, afin d'orienter les PME dans les instruments de l'Union, de l'OTAN et nationaux, de traduire les besoins opérationnels en une demande axée sur le marché et d'aider les pouvoirs adjudicateurs à utiliser les outils d'acquisition de solutions innovantes;***

Or. en

Amendement 158
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite les États membres à développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées et demande en outre à l'Agence européenne de défense (AED) d'assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel des ministères nationaux de la défense;	8. invite les États membres à développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées et demande en outre à l'Agence européenne de défense (AED) d'assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel des ministères nationaux de la défense; ***invite l'AED à élaborer ce programme de renforcement des capacités en étroite coordination avec le commandement allié Transformation (ACT) de l'OTAN afin d'assurer sa cohérence avec la doctrine de l'OTAN en matière d'innovation et de développement des capacités et à y inclure des modules de formation sur la coopération industrielle transatlantique;***

Or. en

Amendement 159
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite les États membres à développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées et demande en outre à l'Agence européenne de défense (AED) d'assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel des ministères nationaux de la défense;	8. invite les États membres à développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées ***afin d'accélérer les cycles d'innovation et de réduire le délai de mise sur le marché*** et demande en outre à l'Agence européenne de défense (AED) d'assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel des ministères nationaux de la défense;

Or. en

Amendement 160
Nathalie Loiseau, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite les États membres à développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées et demande en outre à l'Agence européenne de défense (AED) d'assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel des ***ministères nationaux de la défense***;	8. invite les États membres à développer l'utilisation d'unités spécialisées dans l'innovation au sein de leurs forces armées et demande en outre à l'Agence européenne de défense (AED) d'assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel des ***États membres qui le souhaitent***;

Or. en

Amendement 161
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. note l'absence d'une approche coordonnée entre les forces armées des États membres pour communiquer de manière proactive leurs besoins capacitaires à l'industrie; invite l'AED à mettre au point un service qui regroupe et communique les besoins capacitaires pour le compte des États membres, en veillant à ce que leurs exigences opérationnelles soient visibles pour l'écosystème de l'innovation; invite la Commission à étudier la création d'une place de marché numérique sécurisée de l'Union pour l'innovation dans le domaine de la défense, sur le modèle de la plateforme Brave1 Market de l'Ukraine, où les PME peuvent présenter leurs produits et où les

responsables des acquisitions peuvent identifier directement les solutions, en la reliant, dans la mesure du possible, au catalogue des ventes militaires de l'EDIP;

Or. en

Amendement 162
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. constate que les PME se heurtent à des obstacles importants pour accéder aux fonds de défense de l'Union et qu'elles sont souvent exclues des marchés publics de grande envergure, dominés par les contractants établis; encourage la création de mécanismes spécifiques d'intégration des PME, notamment grâce à la réduction des charges administratives, des instruments de financement direct prévoyant une tolérance à l'échec, des micro-subventions et des outils de financement rapide, tout en garantissant des conditions équitables grâce à des exigences proportionnées relatives aux consortiums, à des garanties raisonnables et à des conditions de paiement souples; plaide en outre pour l'inclusion des jeunes entreprises et des organismes de recherche dans les processus de passation de marchés;

Or. en

Amendement 163
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. est conscient des difficultés que posent les technologies en évolution rapide sur le champ de bataille moderne et recommande l'intégration, au sein des forces d'infanterie, de fusils antidrones, de missiles, de drones intercepteurs, de chasseurs de drones, de systèmes d'armes à tir rapproché fondés sur des canons, de fusils antidrones de brouillage et de moyens de renseignement électromagnétique, de capacités en matière de guerre électronique (GE) et de systèmes résilients de commandement et de contrôle (C2), grâce à la formation et à l'adjonction d'unités de GE, afin que les forces d'infanterie puissent opérer efficacement en première ligne, en maximisant leurs capacités de protection et de réparation et en garantissant l'identification et l'interception correctes des drones ennemis;

Or. en

Amendement 164
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. recommande que l'AED et les États membres élargissent leur coopération avec le secteur privé au-delà des partenaires «classiques» de l'industrie de la défense et mettent en place un partenariat de mentorat et de formation avec certaines entreprises technologiques afin de favoriser l'acquisition de compétences technologiques plus approfondies par les forces armées des États membres; souligne que la mise en place de nouveaux partenariats avec

l'OTAN, le secteur privé, le monde universitaire et les ONG permettra à l'AED et aux États membres de renforcer la sensibilisation, de partager les données et de tirer parti de manière créative des expériences et des connaissances;

Or. en

Amendement 165
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite les États membres à renforcer les mécanismes d'adoption opérationnelle au sein de leurs forces armées, notamment au moyen de procédures accélérées pour la formation des utilisateurs, l'élaboration de doctrines, le retour d'expérience, la planification de la maintenance et l'intégration dans les unités existantes, afin de garantir que les technologies innovantes acquises par les pouvoirs publics soient effectivement intégrées et utilisées, et invite la Commission européenne à apporter son soutien lorsque cela est nécessaire;

Or. en

Amendement 166
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. réitère sa demande de création d'un centre européen d'excellence pour la

guerre des drones, où des instructeurs ukrainiens partagent leur expertise avec les États membres;

Or. en

Amendement 167
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. fait observer que l'absence d'adoption rapide de nouvelles technologies crée un déficit opérationnel critique lors de la phase initiale de combat dont pourraient tirer parti les adversaires, ce qui se traduirait par un nombre plus élevé de victimes et une marge de manœuvre réduite, et demande que des mesures soient prises d'urgence pour pallier ce déficit grâce à la formation et à l'adaptation des doctrines;

Or. en

Amendement 168
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. souligne le défi que pose le coût actuellement trop élevé et non durable des interceptions de drones et demande que des programmes conjoints et des initiatives axées sur le marché soient mis en place pour promouvoir le développement de capacités C-UAS rentables, telles que les systèmes de détection électronique, laser et acoustique

et l'interception guidée par l'IA, afin de réduire le coût par interception, et invite la Commission à étudier la faisabilité de l'utilisation des outils industriels de défense actuels pour soutenir l'objectif de réduction du coût par interception des drones;

Or. en

Amendement 169
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quinquies. encourage les États membres à appuyer la mise en place d'unités d'innovation pérennes et de programmes de formation au sein des services de sécurité nationaux lorsque des technologies commerciales sont testées dans des conditions opérationnelles réelles et auprès des utilisateurs finaux;

Or. en

Amendement 170
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 sexies. encourage les États membres à coopérer pour créer conjointement des champs de tir innovants de l'OTAN où les forces armées et les fournisseurs peuvent effectuer des essais tout au long de l'année;

Or. en

Amendement 171
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 septies. invite la Commission à mentionner, dans le cadre de ses accords de facilitation des investissements durables, la nécessité pour l'industrie européenne des drones et les États membres de se doter de réserves suffisantes de matériaux et composants essentiels pour le développement des systèmes de drones;

Or. en

Amendement 172
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la prochaine révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale[9] sur les marchés publics; invite la Commission à veiller à ***ce que ces révisions relèvent les seuils applicables aux acquisitions de solutions innovantes et ménagent des*** procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage;	9. se félicite ***des dispositions convenues dans le cadre du train de mesures omnibus sur la préparation de la défense, notamment de l'augmentation des seuils applicables aux acquisitions et de la simplification des procédures de partenariat d'innovation; se réjouit*** de la prochaine révision ***globale*** de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense et de la directive générale sur les marchés publics ***et*** invite la Commission à veiller à ***la mise en place de*** procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage***, notamment la recherche et le***

développement, le prototypage, l'expérimentation, la démonstration et les achats initiaux de solutions innovantes, et à remédier à l'impossibilité pour les États membres d'acquérir des produits innovants mis au point dans le cadre de contrats de recherche et de développement sans lancer une nouvelle procédure concurrentielle**; **invite la Commission à compléter les modifications législatives par un soutien pratique à leur mise en œuvre, en reconnaissant que, dans les États membres de plus petite taille, les agences d'acquisition manquent souvent des capacités administratives nécessaires pour interpréter et appliquer les nouvelles règles; permettant explicitement la production de séries pilotes, le préfinancement, le développement itératif et les essais opérationnels;

---

[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).

[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).

Or. en

Amendement 173
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la prochaine révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale sur les marchés publics[9]; ***invite la Commission à veiller à ce que ces révisions relèvent les seuils applicables aux acquisitions de solutions innovantes et ménagent des*** procédures flexibles ***à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage***;	9. se félicite de la prochaine révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale sur les marchés publics[9]; ***souligne qu'il importe que la réglementation reflète les différentes situations des divers types d'équipements de défense; relève que les traditionnels systèmes de grands équipements associés à des cycles de développement et de vie longs requièrent des procédures de passation de marchés qui sont différentes de celles des technologies de défense évoluant rapidement, pour lesquelles le rythme de l'innovation est élevé et les technologies évoluent en permanence; demande la création d'un système de passation de marchés parallèle assorti de*** procédures ***spécifiques, simplifiées et*** flexibles ***pour les technologies de défense innovantes, classées en fonction du niveau technologique et du rythme de consommation des produits***; ***souligne qu'un tel système permettra un développement rapide, des tests itératifs, l'expansion et un approvisionnement continu, sans retarder ni affecter l'acquisition de systèmes de défense conventionnels;***
[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).	[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).
[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et	[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et

abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).

abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).

Or. sv

Amendement 174
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la prochaine révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale[9] sur les marchés publics; invite la Commission à veiller à ce que ces révisions relèvent les seuils applicables aux acquisitions de solutions innovantes et ménagent des procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage;	9. se félicite de la prochaine révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense et de la directive générale sur les marchés publics; invite la Commission à veiller à ce que ces révisions relèvent les seuils applicables aux acquisitions de solutions innovantes et ménagent des procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage; ***souhaite qu'elles permettent explicitement la production de séries pilotes, le préfinancement, le développement itératif et les essais opérationnels; invite en outre la Commission à faciliter l'échange de bonnes pratiques et à fournir des modèles, des critères de référence et des orientations facultatifs aux États membres souhaitant moderniser leurs procédures nationales d'acquisition, afin de favoriser des acquisitions plus rapides, plus flexibles et plus propices à l'innovation, dans le plein respect de la responsabilité des États membres en matière d'acquisition dans le domaine de la défense et de sécurité nationale;***

[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de

travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).

[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).

Or. en

Amendement 175
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***se félicite de la prochaine révision de la directive relative aux marchés publics*** dans le domaine de la défense[8] et ***de la directive générale[9] sur les*** marchés publics; invite la Commission à veiller à ce que ces révisions relèvent les seuils applicables aux acquisitions de solutions innovantes et ménagent des procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage;	9. ***souligne que les futurs instruments de l'Union en matière d'innovation*** dans le domaine de la défense et ***les règles applicables aux*** marchés publics ***devraient prévoir, pour les PME, les jeunes pousses et les entreprises du secteur*** de la défense ***en phase de démarrage, des procédures simplifiées, proportionnées et accélérées pour le dépôt des demandes et leur évaluation, avec une réduction des charges administratives, des délais d'évaluation plus courts et des exigences proportionnées à la taille et au degré de maturité du projet; souligne en outre que les règles applicables aux marchés publics devraient mieux tenir compte de la valeur opérationnelle, de la sécurité d'approvisionnement, de la fiabilité des livraisons, de l'innovation et de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie***;

[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).

[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).

Or. en

Amendement 176
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la prochaine révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale[9] sur les marchés publics; invite la Commission à veiller à ce que ces révisions relèvent les seuils applicables aux acquisitions de solutions innovantes et ménagent des procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage;	9. se félicite de la prochaine révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale[9] sur les marchés publics; invite la Commission à veiller à ce que ces révisions relèvent les seuils applicables aux acquisitions de solutions innovantes et ménagent des procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage***, permettant explicitement les séries pilotes, le préfinancement, le développement itératif et les appels d'offres pour les essais opérationnels; demande en outre à la Commission d'utiliser les instruments de l'Union pour inciter les États membres à adopter des procédures nationales***

	d'acquisition plus rapides, plus souples et plus favorables à l'innovation, au moyen de modèles, de critères de référence et de conditions ciblées;
[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).	
[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).	[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).

Or. en

Amendement 177
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la prochaine révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale[9] sur les marchés publics; invite la Commission à veiller à ce que ces révisions relèvent les seuils applicables aux acquisitions de solutions innovantes ***et*** ménagent des procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage;	9. se félicite de la prochaine révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale[9] sur les marchés publics; invite la Commission à veiller à ce que ces révisions relèvent les seuils applicables aux acquisitions de solutions innovantes***,*** ménagent des procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage***, et comportent des exigences solides en matière de sécurité d'approvisionnement ainsi que***

	des dispositions renforcées en matière de contrôle des participations étrangères, garantissant que les PME de défense bénéficiant de programmes financés par l'Union restent sous le contrôle d'investisseurs de l'Union ou d'investisseurs alliés de confiance;
[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).	[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).
[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).	[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).
	Or. en

Amendement 178
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite ***de la prochaine révision*** de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale[9] sur les marchés publics; invite la Commission à veiller à ce que ces révisions relèvent les seuils applicables aux acquisitions ***de solutions innovantes*** et ménagent des procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des	9. se félicite ***des prochaines révisions*** de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale[9] sur les marchés publics; invite la Commission à veiller à ce que ces révisions relèvent ***sensiblement*** les seuils applicables aux acquisitions***, conformément à la position du Conseil, afin de réduire les charges administratives inutiles et d'accélérer les procédures***

technologies à double usage;

nationales d'acquisition, et ménagent des procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage;

[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).

[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).

[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).

[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).

Or. en

Amendement 179
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***se félicite*** de la ***prochaine*** révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale***[9]*** sur les marchés publics; invite la Commission à veiller à ce que ces révisions ***relèvent les seuils applicables aux acquisitions de solutions innovantes et*** ménagent des procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage;	9. ***est préoccupé par le report de la publication*** de la révision de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense[8] et de la directive générale sur les marchés publics; invite la Commission à veiller à ce que ces révisions ménagent des procédures flexibles à toutes les étapes des cycles de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage ***et invite les États membres à les transposer de manière à garantir un marché unique***

équitable et concurrentiel pour les technologies de défense émergentes et de rupture;

[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).

[8] Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/81/oj).

[9] Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/oj).

Or. en

Amendement 180
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite l'AED à aider les États membres, le cas échéant, à recenser les bonnes pratiques en matière de procédures d'acquisition permettant de prendre en compte des références, déploiements ou validations crédibles provenant d'un autre État membre, de l'OTAN, d'instruments de l'Union ou de partenaires de confiance; souligne que les PME innovantes ne devraient pas être exclues au seul motif qu'elles ne disposent pas d'une référence nationale, dès lors que leur solution a déjà fait l'objet d'essais ou d'un déploiement

crédibles ailleurs; souligne qu'une telle reconnaissance pourrait contribuer à réduire les doublons et à améliorer progressivement l'interopérabilité, tout en laissant aux États membres l'entière responsabilité des décisions finales d'acquisition;

Or. en

Amendement 181
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Commission, dans le cadre de la révision des règles en matière de passation de marchés, à examiner comment des approches modulaires de l'acquisition pourraient permettre aux États membres, sur une base volontaire et conformément à leur planification nationale de défense, d'acquérir, de remplacer et de mettre à niveau des composants tels que des capteurs, des logiciels, des effecteurs, des modules de communication et des outils de guerre électronique sans charge administrative inutile ni retards évitables, tout en préservant leur capacité à définir des exigences supplémentaires en matière de sécurité nationale et de besoins opérationnels;

Or. en

Amendement 182
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. note qu'il a été constaté que les contrats attribués à plusieurs fournisseurs augmentent la part globale des PME participant aux marchés publics[1 bis]; invite dès lors les États membres à donner la priorité aux contrats-cadres à quantités indéfinies et à durée indéfinie attribués à plusieurs fournisseurs et à réserver un pourcentage spécifique des commandes passées dans le cadre de ces contrats aux jeunes pousses et aux PME;
	[1 bis] Voir en outre E. Kapstein, J. Ospital and G.B. Wolff (2026) Reforming European defence procurement to boost military innovation and startups. (https://www.bruegel.org/policy-brief/reforming-european-defence-procurement-boost-military-innovation-and-startups)

Or. en

Amendement 183
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. note avec préoccupation le retard pris dans la présentation de l'acte législatif européen sur l'innovation; exhorte la Commission à le présenter sans plus tarder et à veiller à ce qu'il comporte des dispositions adéquates en faveur de l'innovation dans le domaine de la défense et des technologies à double usage, notamment des procédures de certification simplifiées, un accès aux infrastructures d'essai et des voies d'acquisition flexibles pour les entreprises

innovantes;

Or. en

Amendement 184
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne l'importance stratégique des pôles régionaux de défense et de sécurité et demande la mise en place de lignes de financement spécifiques de l'Union afin d'intégrer leur savoir-faire et leurs infrastructures dans des projets transfrontières visant à renforcer la résilience des infrastructures critiques européennes;

Or. en

Amendement 185
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. invite les États membres et la Commission à mettre au point des modèles d'acquisition accélérée, par exemple fondés sur une architecture modulaire et des systèmes ouverts, pour les entreprises de défense arrivées à maturité industrielle qui sont en mesure d'intégrer rapidement des technologies innovantes issues de PME et de les mettre en production en série, notamment au moyen de la sous-traitance, de l'octroi de licences et du codéveloppement; souligne qu'une telle approche permet non

seulement d'accélérer l'intégration des innovations au cours de la phase d'acquisition, mais aussi de préserver l'ouverture des produits aux futures mises à niveau sans coûts de modernisation importants pendant leur durée de vie;

Or. en

Amendement 186
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. constate que, si le financement de démarrage dans le domaine de la défense européenne s'améliore, un déficit critique demeure au stade de la croissance; souligne que ces investissements dépendent de la perspective d'obtenir des marchés et que, sans réforme dans le domaine de la passation des marchés, le déficit de fonds propres ne pourra être comblé par les instruments financiers;	10. constate que, si le financement de démarrage dans le domaine de la défense européenne s'améliore, un déficit critique demeure au stade de la croissance; souligne que ces investissements dépendent de la perspective d'obtenir des marchés et que, sans réforme dans le domaine de la passation des marchés, le déficit de fonds propres ne pourra être comblé par les instruments financiers; ***souligne l'importance du financement privé pour le secteur de la défense, en particulier aux premiers stades, les acteurs privés ayant une plus grande tolérance au risque que les acteurs institutionnels; encourage les États membres à faciliter la mobilisation des fonds de pension privés européens en faveur des investissements dans la défense et les technologies à double usage, ceux-ci permettant d'apporter aux jeunes pousses et aux PME de la défense les capitaux d'amorçage et de capital-risque dont elles ont grandement besoin; encourage les États membres et la Commission à poursuivre la suppression des exclusions ESG inutiles et à continuer de préciser que les investissements dans la défense et la sécurité sont compatibles avec les obligations fiduciaires; salue le rôle***

moteur joué par le Danemark à cet égard;

Or. en

Amendement 187
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que le financement de la défense devrait rester principalement assuré par les États membres et les acteurs privés, et non par l'émission conjointe de dette ou par des instruments directs de l'Union, les acquisitions gérées au niveau national permettant des interactions plus directes et plus efficaces entre les acteurs industriels de la défense et les forces armées des États membres; réaffirme que la montée en puissance de la BITDE dépend avant tout d'une augmentation des dépenses de défense des États membres et de leur maintien à un niveau élevé, comme le montre l'expérience de la guerre froide; salue les efforts conjoints déployés par les membres européens de l'OTAN pour augmenter leurs dépenses de défense conformément aux engagements pris lors du sommet de l'OTAN de La Haye de 2025;

Or. en

Amendement 188
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que le marché européen

de la défense devrait se développer selon les principes de concurrence loyale d'innovation et d'accès libre pour les fabricants et les PME qualifiés; note qu'il est essentiel, pour la viabilité des PME européennes de défense, que la demande soit stable et que les priorités capacitaires à long terme soient claires; souligne qu'il importe de renforcer les capacités industrielles locales afin de renforcer la compétitivité, la résilience et la viabilité à long terme du secteur européen de la défense;

Or. en

Amendement 189
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande aux autorités nationales et internationales responsables des marchés publics et aux pouvoirs adjudicateurs nationaux et internationaux, dont la Commission et l'AED, d'établir des listes ouvertes et transparentes de fournisseurs approuvés au préalable et de passer des commandes prioritaires pour les technologies et les plateformes de défense critiques, en étroite coordination avec les États membres en veillant à garantir un accès égal aux PME dans toute l'Union, afin de permettre une conclusion de contrats plus rapide en cas de crise;

Or. en

Amendement 190
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que de nombreuses PME et jeunes pousses du secteur de la défense sont confrontées à d'importantes contraintes en matière de fonds de roulement lorsqu'elles passent du prototype à la production, notamment avant de recevoir des commandes d'acquisition importantes; invite le Groupe BEI, les banques nationales de développement et la Commission à continuer de développer des mécanismes ciblés de garantie, de préfinancement et de financement du fonds de roulement en faveur des entreprises innovantes du secteur de la défense;

Or. en

Amendement 191
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. souligne qu'il convient d'établir ces listes en se fondant sur des processus de sélection sur concours transparents qui soient régulièrement mis à jour afin de tenir compte des retours d'expérience opérationnels (y compris concernant l'Ukraine) et devraient éviter de créer des avantages commerciaux à long terme susceptibles de fausser la concurrence; demande que l'accès aux instruments financiers de l'Union soit élargi et que les procédures de passation de marchés soient accessibles aux jeunes pousses et aux instituts de recherche à conditions égales;

Or. en

Amendement 192
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. encourage les États membres à adapter leurs procédures d'acquisition dans le domaine de la défense en divisant, lorsque cela est approprié, les appels d'offres en lots fonctionnels de plus petite taille, en recourant à des garanties financières proportionnées et en évitant les exigences auxquelles seuls les grands maîtres d'œuvre historiques peuvent satisfaire; souligne que les pouvoirs adjudicateurs devraient justifier les cas dans lesquels la participation de PME est exclue alors qu'il existe sur le marché des solutions pertinentes proposées par des PME;

Or. en

Amendement 193
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. note qu'il importe de permettre aux PME de se qualifier au moyen d'audits sur site plutôt qu'en exigeant qu'elles démontrent qu'elles disposent d'une expérience complète en matière de prestations antérieures, afin de faciliter leur participation à la base industrielle et technologique de défense européenne;

Or. en

Amendement 194
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. constate que les PME se heurtent à des obstacles importants pour accéder aux fonds de défense de l'Union et qu'elles sont souvent exclues des marchés publics de grande envergure, dominés par les contractants historiques; préconise dès lors d'établir des mécanismes spécifiques pour favoriser l'intégration des PME grâce à la réduction des charges administratives, à la mise en place d'instruments de financement direct prévoyant une tolérance à l'échec et à la création de mini-subventions et d'outils de financement rapide indispensables aux PME, et d'assurer des conditions équitables grâce à des exigences proportionnées relatives aux consortiums, à des garanties raisonnables et à des conditions de paiement souples; plaide pour l'inclusion des jeunes entreprises et des organismes de recherche dans les processus de passation de marchés;

Or. en

Amendement 195
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 10 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 sexies. reconnaît que 80 % des

entreprises européennes participent au développement, à la fabrication ou à l'exploitation de drones légers sont des PME, que ces entreprises sont essentielles pour la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine de la technologie des drones et pour réagir rapidement aux changements imprévus survenant dans le secteur, comme cela a été le cas en Ukraine, et qu'elles rencontrent des difficultés pour obtenir des financements pour leurs projets;

Or. en

Amendement 196
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 10 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 septies. invite la Commission à mettre en place un point de contact unique pour informer et aider les PME productrices de drones de l'Union à obtenir un financement et à y avoir accès, compte tenu de la difficulté pour elles, en raison de leur structure commerciale, de supporter la charge administrative inhérente à ces processus;

Or. en

Amendement 197
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se félicite de l'ouverture des investissements directs en fonds propres de	11. se félicite de l'ouverture des investissements directs en fonds propres de

l'Union aux jeunes pousses de la défense ainsi que du Fonds «Scale-up Europe» et du mécanisme de fonds propres pour la défense 2.0; invite la Commission à veiller à ce que ces instruments englobent aussi les entreprises axées principalement sur la défense;	l'Union aux jeunes pousses de la défense ainsi que du Fonds «Scale-up Europe» et du mécanisme de fonds propres pour la défense 2.0; invite la Commission à veiller à ce que ces instruments englobent aussi les entreprises axées principalement sur la défense; ***insiste pour que les investissements réalisés au moyen de ces instruments soient soumis à des exigences strictes de vérification des bénéficiaires effectifs et excluent catégoriquement les investisseurs provenant de pays considérés comme des adversaires étrangers au titre de la législation de l'Union ou des États membres en matière de sécurité, notamment la Russie, le Bélarus, l'Iran et la République populaire de Chine;***
	Or. en

Amendement 198
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se félicite de l'ouverture des investissements directs en fonds propres de l'Union aux jeunes pousses de la défense ainsi que du Fonds «Scale-up Europe» et du mécanisme de fonds propres pour la défense 2.0; invite la Commission à veiller à ce que ces instruments englobent aussi les entreprises axées principalement sur la défense;	11. se félicite de l'ouverture des investissements directs en fonds propres de l'Union aux jeunes pousses de la défense ainsi que du Fonds «Scale-up Europe» et du mécanisme de fonds propres pour la défense 2.0; invite la Commission à veiller à ce que ces instruments englobent aussi les entreprises axées principalement sur la défense***, et pas uniquement les entreprises à double usage***; ***invite les États membres à créer des fonds souverains nationaux dotés de mandats d'investissement donnant la priorité à la défense et à encourager les investisseurs institutionnels, notamment les fonds de pension et les assureurs, à accroître la part de leurs investissements consacrée au***

capital-risque dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 199
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. encourage l'AED et la Commission à favoriser davantage les synergies entre la coopération civile et militaire au moyen d'investissements conjoints dans la R&D visant à créer un «effet d'entraînement» des technologies vers le secteur civil, de manière à ce que celles-ci puissent être déployées en cas d'urgence civile;

Or. en

Amendement 200
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. constate avec inquiétude que les entreprises européennes du secteur de la défense sont contraintes de se vendre à des investisseurs extra-européens ou de se délocaliser; invite les États membres à repenser les investissements dans le domaine de la défense comme contribuant aux priorités communes de l'Union dans le cadre des mandats d'investissement institutionnels;	12. constate avec inquiétude que les entreprises européennes du secteur de la défense sont contraintes de se vendre à des investisseurs extra-européens ou de se délocaliser***, étant donné que les fonds de pension nationaux et les investisseurs institutionnels ont historiquement exclu le secteur de la défense de leurs politiques d'investissement***; invite les États membres à repenser les investissements dans le domaine de la défense comme contribuant

aux priorités communes de l'Union dans le cadre des mandats d'investissement institutionnels***, permettant ainsi aux capitaux européens de financer les entreprises européennes du secteur de la défense avant qu'elles ne soient rachetées par des investisseurs de pays tiers ou ne deviennent tributaires de ces derniers***;

Or. en

Amendement 201
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. constate avec inquiétude que les entreprises européennes du secteur de la défense sont contraintes de se vendre à des investisseurs extra-européens ou de se délocaliser; invite les États membres à ***repenser les investissements dans le domaine*** de la défense ***comme contribuant aux priorités communes de l'Union dans le cadre des mandats d'investissement institutionnels***;	12. constate avec inquiétude que les entreprises européennes du secteur de la défense sont contraintes de se vendre à des investisseurs extra-européens ou de se délocaliser; invite les États membres à ***mettre au point des mécanismes nationaux d'acquisition de solutions innovantes qui permettent de conclure les premiers contrats avec des PME locales et de nouveaux acteurs du secteur*** de la défense***; invite la Commission à fournir un soutien financier ciblé aux États membres de plus petite taille afin de les aider à développer, tester et déployer des solutions innovantes dans le domaine de la défense***;

Or. en

Amendement 202
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***constate avec inquiétude que*** les entreprises européennes du secteur de la défense ***sont contraintes de se vendre à des investisseurs extra-européens ou de se délocaliser***; ***invite les États membres à repenser les investissements dans le domaine de la défense comme contribuant aux priorités communes de l'Union dans le cadre des mandats d'investissement institutionnels;***	12. ***insiste sur l'importance de garantir l'accès aux capitaux pour*** les entreprises européennes du secteur de la défense ***et celles produisant des biens à double usage à tous les stades de développement***; ***attire l'attention sur le fait que les mécanismes de filtrage des investissements directs à l'étranger (IDE) doivent protéger les intérêts de l'Union en matière de sécurité sans créer d'obstacles administratifs disproportionnés ni d'insécurité juridique inutile; insiste sur l'importance d'un tel système pour les PME, les jeunes entreprises du secteur de la défense et les entreprises produisant des biens à double usage;***

Or. sv

Amendement 203
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. constate avec inquiétude que les entreprises européennes du secteur de la défense sont contraintes de se vendre à des investisseurs extra-européens ou de se délocaliser; invite les États membres à repenser les investissements dans le domaine de la défense comme contribuant aux priorités communes de l'Union dans le cadre des mandats d'investissement institutionnels;	12. constate avec inquiétude que les entreprises européennes du secteur de la défense sont contraintes de se vendre à des investisseurs extra-européens ou de se délocaliser; invite les États membres ***et la Commission européenne*** à repenser les investissements dans le domaine de la défense comme contribuant aux priorités communes de l'Union dans le cadre des mandats d'investissement institutionnels; ***invite en outre les États membres à renforcer les règles relatives aux investissements directs étrangers (IDE) applicables à toutes les jeunes pousses et entreprises en phase de croissance innovantes des secteurs de la défense et des technologies à double usage;***

Or. en

Amendement 204
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. constate avec inquiétude que les entreprises européennes du secteur de la défense sont contraintes de se vendre à des investisseurs extra-européens ou de se délocaliser; invite les États membres à repenser les investissements dans le domaine de la défense comme contribuant aux priorités communes de l'Union dans le cadre des mandats d'investissement institutionnels;	12. constate avec inquiétude que les entreprises européennes du secteur de la défense sont contraintes de se vendre à des investisseurs extra-européens ou de se délocaliser; invite les États membres à repenser les investissements dans le domaine de la défense comme contribuant aux priorités communes de l'Union***, telles que l'autonomie stratégique et la résilience,*** dans le cadre des mandats d'investissement institutionnels***, afin de mobiliser les capitaux nationaux au soutien du développement à grande échelle des acteurs européens de l'innovation dans le domaine de la défense***;

Or. en

Amendement 205
Nathalie Loiseau, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. constate avec inquiétude que les entreprises européennes du secteur de la défense sont contraintes de se vendre à des investisseurs extra-européens ou de se délocaliser; ***invite les États membres à repenser les investissements dans le domaine de la défense comme contribuant aux priorités communes de l'Union dans***	12. constate avec inquiétude que les entreprises européennes du secteur de la défense sont contraintes de se vendre à des investisseurs extra-européens ou de se délocaliser;

le cadre des mandats d'investissement institutionnels;

Or. en

Amendement 206
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. recommande de faire en sorte que le processus d'attribution des subventions du Fonds européen de la défense:
	a) accorde des points supplémentaires aux entreprises qui s'approvisionnent en composants dans l'Union;
	b) soit ouvert à certains pays tiers, tels que l'Ukraine et les pays tiers ayant conclu des accords de partenariat stratégique avec l'Union européenne;
	c) veille à ce que des échanges aient lieu entre les personnels sur l'approvisionnement en composants;

Or. en

Amendement 207
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. invite l'AED à évaluer les fournisseurs en fonction de leurs capacités opérationnelles et de leur aptitude à réaliser les objectifs de la mission de manière rentable, plutôt que de se concentrer uniquement sur le prix

unitaire;

Or. en

Amendement 208
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel***, et*** à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient complémentaires;	13. ***fait observer à cet égard que de nombreux projets de recherche dans le domaine de la défense financés par l'Union risquent de s'arrêter au stade du prototype en l'absence d'une voie claire entre le développement et l'acquisition et*** invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel***; souligne l'importance du FEC pour permettre les activités de transfert de technologies du secteur civil vers le secteur de la défense et inversement entre la recherche et l'innovation civiles et celles dans le domaine de la défense; insiste sur la nécessité d'assurer la cohérence de l'ensemble des instruments de financement de l'Union, afin que les entreprises soient confrontées à un cadre unique et accessible plutôt qu'à un paysage fragmenté de programmes qui se chevauchent; invite à cet égard à la Commission*** à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient complémentaires ***et à ce que les informations sur les possibilités offertes, les installations d'essai et les services de soutien soient centralisées et facilement accessibles aux nouveaux acteurs de la défense et aux PME***;

Or. en

Amendement 209
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel, et à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient complémentaires;	13. invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel, et à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient complémentaires; ***souligne, à cet égard, qu'il importe d'assurer une répartition géographiquement équilibrée du soutien dans l'ensemble de l'Union et de renforcer les écosystèmes d'innovation et industriels dans le domaine de la défense sur le flanc oriental de l'Union; invite la Commission, dans la mise en œuvre des procédures d'attribution du Fonds pour la compétitivité de l'Union (FEC), à prévoir des incitations appropriées, notamment des points supplémentaires dans l'évaluation des offres ou des taux de financement plus élevés, en faveur des consortiums transfrontières comprenant au moins une entreprise établie dans une région frontalière orientale de l'Union particulièrement touchée par les conséquences sécuritaires de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, afin de renforcer la résilience, la compétitivité et la préparation stratégique de la BITDE;***

Or. en

Amendement 210

Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel, et à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient complémentaires;	13. invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel, et à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient complémentaires; ***souligne que l'industrie a besoin d'une vision claire des priorités capacitaires de l'Union et des États membres à 5 à 10 ans afin d'investir dans les ressources humaines, les infrastructures, la certification et les capacités de production; demande en outre que l'ECF prévoie un accès ciblé et préférentiel pour les PME et les nouveaux acteurs de la défense, notamment au moyen d'appels dédiés aux PME, de procédures simplifiées et, le cas échéant, d'exigences prévoyant une participation significative des PME aux consortiums; souligne en outre que l'objectif de la coordination entre l'Union et l'OTAN devrait être de fournir rapidement des capacités interopérables, en évitant de développer des solutions en double lorsque des solutions alliées viables existent déjà;***

Or. en

Amendement 211
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*

13. invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel, et à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient complémentaires;	13. invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel, et à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient complémentaires; ***souligne que l'industrie a besoin d'une vision claire des priorités capacitaires de l'Union et des États membres à 5 à 10 ans afin d'investir dans les ressources humaines, les infrastructures, la certification et les capacités de production; invite la Commission et les États membres à publier et à mettre régulièrement à jour des feuilles de route capacitaires pluriannuelles dans le cadre de leur planification de la défense; souligne en outre que l'objectif de la coordination entre l'Union et l'OTAN devrait être de fournir rapidement des capacités interopérables, en évitant de développer des solutions en double lorsque des solutions alliées viables existent déjà;***

Or. en

Amendement 212
Nathalie Loiseau, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel, et à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient ***complémentaires***;	13. invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel, et à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient ***cohérents avec les processus d'examen annuel coordonné en matière de défense (CARD)***

de l'Union et les processus OTAN de planification de la défense (NDPP);

Or. en

Amendement 213
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel, et à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient complémentaires;	13. invite la Commission à concevoir le volet «défense» du FEC comme une filière cohérente menant de la recherche en matière de défense au déploiement industriel ***et aux acquisitions conjointes***, et à veiller à ce que les initiatives nationales, les programmes financés par l'Union et les programmes d'innovation de l'OTAN soient complémentaires;

Or. en

Amendement 214
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Commission à veiller à ce que le volet défense du FEC soutienne non seulement les produits finaux, mais aussi les composants critiques, les sous-systèmes et les technologies habilitantes qui sont essentiels à la capacité de l'Union à accroître sa production en période de crise ou de conflit;

Or. en

Amendement 215
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. invite la Commission à faciliter une participation plus large des PME, des jeunes pousses, des centres de recherche et des acteurs industriels des États membres confrontés aux défis de sécurité les plus immédiats;

Or. en

Amendement 216
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. invite la Commission à concevoir les filières européennes d'innovation dans le domaine de la défense de manière à prendre en compte les capacités de fabrication, l'accès aux intrants critiques, la disponibilité de la main-d'œuvre, le contrôle de la qualité, les exigences en matière de maintenance et la capacité potentielle à augmenter rapidement la production avant que les projets ne passent du stade de la démonstration à celui d'un déploiement à plus grande échelle;

Or. en

Amendement 217
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite du quadruplement des financements consacrés à la défense par la ***Banque européenne d'investissement (***BEI***)***; invite le Groupe BEI à développer ses partenariats de prêts intermédiés et ses instruments de fonds de roulement dans tous les États membres, en particulier ceux du flanc oriental;	14. se félicite du quadruplement des financements consacrés à la défense par la BEI; invite le Groupe BEI à développer ses partenariats de prêts intermédiés et ses instruments de fonds de roulement dans tous les États membres, en particulier ceux du flanc oriental ***qui présentent des besoins accrus en matière de sécurité mais des écosystèmes financiers moins développés***; ***invite la BEI à veiller à ce que ses produits de garantie et de dette à risque soient accessibles aux entreprises de défense en phase initiale qui ne disposent pas encore d'une position établie dans les chaînes d'approvisionnement;***

Or. en

Amendement 218
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. salue le rôle que jouera la Banque pour la défense, la sécurité et la résilience (BDSR) en tant que nouvelle institution multilatérale de prêt dans le secteur de la défense; reconnaît la BDSR comme une initiative juridiquement innovante et géopolitiquement stratégique visant à financer la défense, la sécurité et la résilience; reconnaît les avantages que celle-ci apportera aux PME des membres de la BDSR, notamment: la mobilisation de capitaux souverains à hauteur de 5 à 8 fois les montants initiaux au moyen de l'émission d'obligations notées AAA; la mise en place de partenariats avec les

banques nationales et commerciales afin de débloquer des financements pour les chaînes d'approvisionnement; l'assouplissement des contraintes découlant de Bâle IV, afin de garantir que les liquidités parviennent aux PME; la réduction de l'inflation grâce à la stabilisation du financement et au lissage de la demande; le renforcement de la résilience des alliés au sein de l'OTAN, de l'Union et parmi les partenaires de la région indo-pacifique;

Or. en

Amendement 219
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission, le Groupe BEI et les États membres à accorder la priorité au soutien aux écosystèmes industriels émergents de défense dans les États membres du flanc oriental, en mettant l'accent sur la région de la mer Noire, afin de renforcer l'équilibre géographique de la base industrielle et technologique de défense européenne, d'améliorer la mobilité militaire et d'accroître la capacité de l'Union à développer à grande échelle des solutions de défense innovantes à proximité de zones d'importance stratégique;

Or. en

Amendement 220
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite l'AMLA et les autorités compétentes à veiller à ce que l'application des règles de l'Union en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) par le secteur bancaire favorise des procédures d'intégration simplifiées et évite les charges administratives inutiles ou la pratique généralisée de réduction des risques à l'égard d'entreprises légitimes du secteur de la défense, en particulier des PME, tout en préservant un contrôle efficace et une approche solide fondée sur les risques;

Or. en

Amendement 221
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission, la Banque européenne d'investissement et les institutions nationales de promotion à faciliter l'accès au financement des technologies de défense et à double usage, notamment en offrant une plus grande sécurité juridique aux investisseurs et aux établissements financiers qui soutiennent des projets contribuant à la sécurité et à la résilience de l'Europe;

Or. en

Amendement 222
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne que les États membres situés sur le flanc oriental de l'Union sont confrontés à des menaces particulièrement graves pour leur sécurité et devraient bénéficier d'un accès ciblé aux instruments de l'Union soutenant l'innovation dans le domaine de la défense, les infrastructures d'essai, les capacités de production à double usage et la participation des PME à la BITDE;

Or. en

Amendement 223
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite les États membres, en coopération avec le Groupe BEI, à étudier des incitations fiscales, des dispositifs de co-investissement et des mécanismes de financement adossés à des acquisitions afin de mobiliser des capitaux privés en faveur des jeunes pousses et des PME du secteur de la défense, plutôt que d'inciter les entreprises à attendre les appels à propositions successifs pour l'octroi de subventions;

Or. en

Amendement 224
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. salue la décision du Conseil européen de l'innovation (CEI) d'ouvrir les financements de l'accélérateur du CEI et du programme STEP Scaleup aux jeunes pousses et aux PME à double usage, notamment, pour la première fois, l'investissement direct en fonds propres dans des entreprises de défense au titre de l'appel EIC STEP Defence Scale Up;

Or. en

Amendement 225
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. note toutefois qu'une augmentation des dépenses de défense n'entraînera pas une augmentation des capacités de défense en l'absence d'un marché unique de la défense, qui permettrait des gains d'efficacité pouvant atteindre 30 %;

Or. en

Amendement 226
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. invite la Commission et les États membres à renforcer les garanties publiques de crédit accordées aux prêteurs finançant l'industrie européenne

de la défense, y compris les PME et les jeunes pousses, afin de réduire le risque associé aux prêts privés, d'améliorer la bancabilité et de mobiliser davantage de capitaux privés; souligne que ces garanties devraient reposer sur un partage équilibré des risques entre les autorités publiques, les banques de développement et les établissements financiers privés;

Or. en

Amendement 227
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. invite le Groupe BEI à élargir les produits financiers répondant aux besoins spécifiques de trésorerie des PME et des jeunes pousses du secteur de la défense, notamment les financements relais, les prêts à la production et les garanties en faveur des entreprises ayant obtenu des contrats de défense auprès du secteur public mais nécessitant des capitaux supplémentaires pour accroître leur production;

Or. en

Amendement 228
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. demande une plus grande interopérabilité des systèmes de défense

innovants dans l'ensemble de l'Union au moyen de normes communes, de procédures de certification simplifiées et d'une réduction de la fragmentation réglementaire inutile, facilitant ainsi l'accès transfrontière au marché pour les innovateurs européens dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 229
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. souligne que l'accès au financement doit également être amélioré grâce à de meilleures conditions de liquidité tout au long de la chaîne d'approvisionnement de la défense; demande dès lors des délais de paiement plus courts et plus prévisibles dans les contrats publics de défense, permettant aux maîtres d'œuvre d'effectuer plus rapidement les paiements à leurs fournisseurs; invite en outre à recourir davantage à l'affacturage inversé et à d'autres instruments de financement des chaînes d'approvisionnement, à un coût moindre, le cas échéant, afin que les PME puissent accéder à des fonds de roulement sur la base de la solvabilité des maîtres d'œuvre;

Or. en

Amendement 230
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. souligne que la préparation à la défense nécessite à la fois une innovation de rupture et des capacités industrielles fiables; demande que les programmes de financement de l'Union prennent en compte les coûts supportés par les grands fabricants de défense pour maintenir une capacité d'augmentation rapide de la production, des installations sécurisées, des lignes de production classifiées et des réseaux de fournisseurs, en particulier dans les États membres confrontés aux menaces de sécurité les plus directes;

Or. en

Amendement 231
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union; invite la Commission et l'AED à étudier et à mettre au point des mesures juridiquement contraignantes consacrant le principe d'une seule procédure d'essai afin d'éviter l'accumulation des procédures d'essai nationales;	15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union***; constate avec préoccupation que, dans les secteurs de la défense, de l'aérospatiale, de l'IA, des cybertechnologies et des technologies à double usage, le coût de la certification, de l'évaluation de la sécurité, des essais et de la qualification peut être aussi élevé, voire supérieur, au coût initial du développement***; invite la Commission et l'AED à étudier et à mettre au point des mesures juridiquement contraignantes consacrant le principe d'une seule procédure d'essai afin d'éviter l'accumulation des procédures d'essai nationales; ***invite en outre la Commission à veiller à ce que les certifications et les***

essais concluants ouvrent une voie crédible et prévisible vers les marchés publics, de sorte que la certification ne constitue pas une simple étape administrative isolée, mais soit directement liée à l'acquisition ultérieure;

Or. en

Amendement 232
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union; invite la Commission et l'AED à ***étudier et à mettre au point des*** mesures juridiquement contraignantes ***consacrant le principe d'une seule procédure d'essai*** afin d'éviter ***l'accumulation*** des procédures ***d'essai nationales***;	15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense***, des résultats d'essais et des procédures d'homologation de sécurité*** dans l'ensemble de l'Union; invite la Commission et l'AED à ***évaluer les possibilités de*** mesures juridiquement contraignantes ***visant à soutenir des mécanismes de reconnaissance mutuelle,*** afin d'éviter ***la répétition inutile*** des procédures ***et d'accélérer la mise en service de solutions innovantes dans le domaine de la défense, tout en préservant le droit des États membres d'imposer des exigences supplémentaires justifiées en matière d'essais, de certification ou de sécurité***;

Or. en

Amendement 233
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union; invite la Commission ***et l'AED*** à ***étudier et à mettre au point des mesures juridiquement contraignantes consacrant le principe d'une seule procédure d'essai afin d'éviter l'accumulation des procédures d'essai nationales***;	15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union; ***constate avec préoccupation que, dans les secteurs de la défense, de l'aérospatiale, de l'IA, des cybertechnologies et des technologies à double usage, le coût de la certification, de l'évaluation de la sécurité, des essais et de la qualification peut être aussi élevé, voire supérieur, au coût initial du développement;*** invite ***en outre*** la Commission à ***veiller à ce que les certifications et les essais concluants ouvrent une voie crédible et prévisible vers les marchés publics, de sorte que la certification ne constitue pas une simple étape administrative isolée, mais soit directement liée à l'acquisition ultérieure***;

Or. en

Amendement 234
Pekka Toveri

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union; invite la Commission et l'AED à étudier et à mettre au point des mesures juridiquement contraignantes consacrant le principe d'une seule procédure d'essai afin d'éviter l'accumulation des procédures d'essai nationales;	15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union; invite la Commission et l'AED à étudier et à mettre au point des mesures juridiquement contraignantes consacrant le principe d'une seule procédure d'essai afin d'éviter l'accumulation des procédures d'essai nationales ***sans préjudice de tout essai supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour tenir compte des conditions climatiques, saisonnières et opérationnelles propres aux États membres***;

Or. en

Amendement 235
Nathalie Loiseau, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***déplore l'absence de*** reconnaissance mutuelle ***permanente*** des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union; ***invite la Commission et l'AED à étudier et à mettre au point des mesures juridiquement contraignantes consacrant le principe d'une seule procédure d'essai afin d'éviter l'accumulation des procédures d'essai nationales;***	15. ***invite l'Union à œuvrer avec les États membres à une meilleure coordination et à la*** reconnaissance mutuelle des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union

Or. en

Amendement 236
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union; invite la Commission et l'AED à étudier et à mettre au point des mesures juridiquement contraignantes consacrant le principe d'une seule procédure d'essai afin d'éviter l'accumulation des procédures d'essai nationales;	15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union; invite ***les États membres,*** la Commission et l'AED***, en consultation avec l'industrie,*** à étudier et à mettre au point des mesures juridiquement contraignantes consacrant le principe d'une seule procédure d'essai afin d'éviter l'accumulation des procédures d'essai nationales;

Or. en

Amendement 237
Özlem Demirel, Lynn Boylan

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***déplore*** l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union***; invite la Commission et l'AED à étudier et à mettre au point des mesures juridiquement contraignantes consacrant le*** principe d'une seule procédure d'essai ***afin d'éviter l'accumulation des*** procédures d'essai ***nationales***;	15. ***fait observer que*** l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union ***ne doit pas conduire à l'instauration d'un*** principe d'une seule procédure d'essai***, car celui-ci risque d'entraîner une course au moins-disant vers le plus petit dénominateur commun en ce qui concerne les*** procédures d'essai ***dans l'Union***;

Or. en

Amendement 238
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union; invite la Commission ***et l'AED à étudier et à mettre au point*** des mesures ***juridiquement*** contraignantes consacrant le principe d'une seule procédure d'essai afin d'éviter l'accumulation des procédures d'essai nationales;	15. déplore l'absence de reconnaissance mutuelle permanente des certifications des produits de défense dans l'ensemble de l'Union; invite la Commission ***à proposer un règlement avec*** des mesures contraignantes consacrant le principe d'une seule procédure d'essai afin d'éviter l'accumulation des procédures d'essai nationales;

Or. en

Amendement 239

Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite les États membres à mettre en place une assistance à la précertification destinée aux PME, avec le soutien de l'AED, le cas échéant, notamment sous la forme de chèques, de conseils et de services partagés de préparation aux essais pour couvrir les coûts de qualification, d'évaluation de la sécurité et de certification, à condition que ce soutien soit lié à une demande identifiée émanant d'au moins un acheteur public potentiel; souligne que le soutien devrait couvrir les étapes critiques de la montée en puissance entre les niveaux de maturité technologique (NMT) 5 et 8, notamment les essais en conditions réelles, la validation opérationnelle et, le cas échéant, la certification ou l'évaluation de l'interopérabilité conformément aux normes pertinentes de l'OTAN;

Or. en

Amendement 240
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission et l'AED, en coopération avec les États membres qui le souhaitent, à étudier des procédures simplifiées et accélérées de codification, de qualification et d'admission au service pour les technologies à développement rapide telles que les drones (aériens, terrestres et maritimes), les systèmes de

guerre électronique, les solutions de lutte contre les UAS et les outils d'aide fondés sur l'IA, dans le plein respect des exigences en matière de sûreté, de sécurité, d'informations classifiées et des exigences opérationnelles nationales;

Or. en

Amendement 241
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission à proposer des règlements ambitieux sur les transferts intracommunautaires et sur un système de certification unique et à œuvrer avec l'OTAN pour progresser vers l'inscription dans le droit de l'Union des normes de défense, afin de garantir l'interopérabilité des équipements, tout en élaborant des normes de l'Union lorsque cela est pertinent;

Or. en

Amendement 242
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. plaide pour l'agrandissement des terrains d'essai certifiés à des fins de formation et d'intégration de capacités de défense émergentes, où l'industrie et les forces armées peuvent rapidement codévelopper, tester et itérer des solutions de drones dans des conditions

opérationnelles;

Or. en

Amendement 243
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite la Commission à consacrer un financement adéquat au renforcement des capacités et des infrastructures de ces sites afin d'exploiter au mieux leur potentiel d'innovation; préconise de faire aussi appel à des PME et à des jeunes pousses afin d'accélérer la recherche et le développement et de maintenir ainsi l'Europe à la pointe de la technologie;

Or. en

Amendement 244
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. souligne que l'intégration progressive de capacités de drones dans les unités multinationales, à l'instar de la récente introduction d'un volet de lutte antidrones au sein du bataillon de présence avancée rehaussée de l'OTAN en Lettonie, sert de modèle pour le développement futur de forces; demande une utilisation accrue des terrains d'essai certifiés existants pour la formation et l'intégration; insiste sur le fait que les opérateurs doivent avoir accès à des champs de tir sécurisés, à des

environnements de simulation et à des exercices de tir réel pour s'entraîner aux tactiques axées sur les essaims, à la lutte antidrones et au ciblage autonome; plaide pour la création de centres européens communs qui, forts de l'expérience opérationnelle du bataillon canadien de présence avancée rehaussée en matière de drones sur le flanc est, permettraient d'accroître les possibilités de formation transnationale, l'interopérabilité, la convergence doctrinale et l'efficacité dans toute l'Union;

Or. en

Amendement 245
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quinquies. encourage les États membres, l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA) et l'AED à rationaliser les normes de certification et de navigabilité en vue d'accélérer l'intégration et de réduire les doublons en matière d'essais et d'authentification; estime qu'il est indispensable d'adopter des exigences EMAR et un processus de certification croisée;

Or. en

Amendement 246
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 sexies. recommande le cofinancement de formations régulières et du développement de l'expertise technique dans les académies et les collèges militaires par l'intermédiaire de l'AED, en coordination avec le Collège européen de sécurité et de défense, afin de soutenir des éléments de renforcement des capacités techniques au moyen de formations conjointes qui donnent la priorité à des domaines clés tels que les interfaces humains-essaims, les algorithmes d'intelligence des essaims, l'informatique de périphérie, les liaisons de données sécurisées, les programmes/plateformes multidomaines, la simulation de plateformes d'expérimentation pour le développement tactique de l'IA et les simulations qui optimisent le séquençage des menaces et l'efficacité des armes, en veillant à ce que ces activités soient alignées sur les normes de formation de l'OTAN et contribuent aux objectifs européens communs en matière de renforcement des capacités et d'interopérabilité, en ce compris l'intégration de l'IA, de la robotique et des technologies aérospatiales, afin de renforcer la compétitivité;

Or. en

Amendement 247
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 sexies. invite l'AESA à accélérer le traitement des demandes d'autorisation de vol et à définir des critères de certification clairs pour les systèmes de classe de drones à haute altitude et longue

endurance (HALE) et de drones opérant à moyenne altitude longue endurance (MALE) en collaboration avec l'OTAN; souligne qu'il est urgent de désigner un nombre suffisant d'auditeurs et de rationaliser les procédures afin d'éviter des retards inutiles dans l'innovation;

Or. en

Amendement 248
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 15 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 septies. appelle de ses vœux l'adoption d'un cadre européen permettant de délivrer rapidement des autorisations pour le franchissement des frontières et le transit des UAS et des équipements liés aux drones entre États membres dans le contexte de la mobilité militaire;

Or. en

Amendement 249
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 15 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 octies. met en exergue la nécessité de disposer de capacités d'essai, de production et de formation dans le domaine des drones et des systèmes de lutte contre les UAS, afin de renforcer les frontières extérieures et de dissuader les agressions hybrides, et demande la création de pôles nationaux d'essai, de

certification et d'interopérabilité pour les drones dans l'ensemble de l'Union; souligne que ces plateformes faciliteraient l'essai et la certification des véhicules aériens sans pilote et des systèmes de lutte antidrones conformément aux normes de l'Union et de l'OTAN;

Or. en

Amendement 250
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 15 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 decies. encourage la Commission, en consultation avec les États membres, à simplifier la réglementation applicable aux zones d'essai inhabitées afin de permettre la conduite d'essais conformes aux normes de sécurité communes; encourage l'intégration de simulations fondées sur l'IA et d'exercices en conditions réelles afin de garantir la maturité technologique et la pertinence de la doctrine;

Or. en

Amendement 251
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 15 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 undecies. recommande de financer et de mettre en place un «métavers de la défense» géré par l'AED pour simuler des combats de drones (navals et aériens), en commençant dans un premier temps par

des simulations particulaires, puis en passant à des environnements à haute résolution;

Or. en

Amendement 252
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 15 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 duodecies. préconise le développement et l'évaluation fréquente de stratégies de coordination intelligente pour les essaims de drones au moyen d'environnements de simulation reposant sur le calcul à haute performance;

Or. en

Amendement 253
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 15 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 terdecies. insiste sur la nécessité d'une coordination civilo-militaire plus étroite au niveau de l'espace aérien, notamment grâce à l'intégration des drones dans les corridors de l'espace aérien U-space dans le cadre de l'initiative du ciel unique européen; est favorable à l'intensification des exercices conjoints de simulation et d'interception associant des forces civiles, répressives et militaires afin d'améliorer la préparation aux menaces multidomaines; souligne que de tels exercices devraient être menés sur une base annuelle obligatoire afin de

garantir une préparation et une interopérabilité durables;

Or. en

Amendement 254
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. salue le plan d'action de l'OTAN pour une adoption rapide et la mise en place proposée d'un label OTAN pour susciter la confiance dans les produits ayant passé les essais; demande que l'Union européenne reconnaisse ce label dans ses propres instruments ***et*** invite les États membres qui le souhaitent à conclure des accords de reconnaissance mutuelle des résultats des essais et des certifications dans le domaine de la défense;	16. salue le plan d'action de l'OTAN pour une adoption rapide***, notamment son objectif d'accélérer l'adoption de nouveaux produits technologiques, dans la plupart des cas dans un délai de 24 mois,*** et la mise en place proposée d'un label OTAN pour susciter la confiance dans les produits ayant passé les essais; demande que l'Union européenne reconnaisse ce label dans ses propres instruments***, en les complétant par un cadre de certification au niveau de l'Union qui s'appuie sur les travaux de l'OTAN plutôt que de les dupliquer et suggère qu'un tel cadre pourrait, dans un premier temps, se concentrer sur les domaines technologiques dans lesquels il est plus facile de parvenir à des normes communes, tels que les systèmes cyber, les logiciels, les capteurs et les équipements de communication;*** invite les États membres qui le souhaitent à conclure des accords de reconnaissance mutuelle des résultats des essais et des certifications dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 255
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. salue le plan d'action de l'OTAN pour une adoption rapide et la mise en place proposée d'un label OTAN pour susciter la confiance dans les produits ayant passé les essais; demande que l'Union européenne reconnaisse ce label dans ses propres instruments et invite les États membres qui le souhaitent à conclure des accords de reconnaissance mutuelle des résultats des essais et des certifications dans le domaine de la défense;	16. salue le plan d'action de l'OTAN pour une adoption rapide et la mise en place proposée d'un label OTAN pour susciter la confiance dans les produits ayant passé les essais; demande que l'Union européenne reconnaisse ce label dans ses propres instruments et invite les États membres qui le souhaitent à conclure des accords de reconnaissance mutuelle des résultats des essais et des certifications dans le domaine de la défense***, pour autant que les règles d'éligibilité de chaque instrument soient respectées***;

Or. en

Amendement 256
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. encourage les États membres, lorsque cela est nécessaire, à envisager de prendre en considération les orientations pratiques du service d'adoption rapide de l'OTAN, de DIANA et des labels d'innovation comme éléments probants à l'appui des procédures nationales d'acquisition; souligne que ces outils peuvent contribuer à raccourcir les procédures de diligence raisonnable, d'essai et de validation, le cas échéant, mais ne devraient pas remplacer les procédures d'évaluation nationales, créer un niveau administratif supplémentaire ni préjuger des décisions finales des États membres en matière de marchés publics;

Or. en

Amendement 257
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission et l'AED à élaborer, avec les États membres qui le souhaitent et, le cas échéant, en coordination avec l'OTAN, une approche commune en matière d'essais, de certification et d'accréditation de sécurité fiables pour les produits de défense innovants, sans préjudice des responsabilités des États membres en matière de sécurité nationale;

Or. en

Amendement 258
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite l'AED à mettre en place des voies multilingues et normalisées de certification des opérateurs dans tous les États membres; préconise le recours à des architectures de systèmes modulaires afin que les composants (par exemple, les charges utiles, les radios, les caméras) puissent être mis à niveau individuellement sans qu'il soit nécessaire de recertifier l'ensemble de la plateforme;

Or. en

Amendement 259

Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite les grandes entreprises de défense bénéficiant d'un financement de l'Union à ouvrir leurs installations d'essai aux PME et aux jeunes pousses et invite la Commission et l'AED à intensifier les campagnes d'expérimentation opérationnelle;	17. ***invite les États membres à étudier des mesures incitatives à l'intention des grandes entreprises qui s'approvisionnent auprès de jeunes pousses et de PME du secteur de la défense, afin qu'elles ouvrent leurs installations d'essai aux petites entreprises dans des conditions commerciales équitables;*** invite les grandes entreprises de défense bénéficiant d'un financement de l'Union à ouvrir leurs installations d'essai aux PME et aux jeunes pousses et invite la Commission et l'AED à intensifier les campagnes d'expérimentation opérationnelle ***et à veiller à ce que les installations d'essai des réseaux de l'Union et de l'OTAN soient accessibles aux participants aux programmes financés par l'Union, rappelant que les États membres plus petits proposent souvent des installations d'essai pour des créneaux de capacités spécifiques***;

Or. en

Amendement 260
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite les grandes entreprises de défense bénéficiant d'un financement de l'Union à ouvrir leurs installations d'essai aux PME et aux jeunes pousses et invite la Commission et l'AED à intensifier les campagnes d'expérimentation	17. invite les grandes entreprises de défense bénéficiant d'un financement de l'Union ***ou national*** à ouvrir leurs installations d'essai aux PME et aux jeunes pousses et invite la Commission et l'AED à intensifier les campagnes

opérationnelle;	d'expérimentation opérationnelle ***et à envisager la création d'installations d'essai européennes ouvertes à toutes les PME financées par l'Union***;

Or. en

Amendement 261
Nathalie Loiseau, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite les grandes entreprises de défense bénéficiant d'un financement de l'Union à ouvrir leurs installations d'essai aux PME et aux jeunes pousses et invite la Commission et l'AED à intensifier les campagnes d'expérimentation opérationnelle;	17. invite les grandes entreprises de défense bénéficiant d'un financement de l'Union à ouvrir***, sur une base volontaire et pour autant que la sensibilité commerciale des informations ne soit pas mise en péril,*** leurs installations d'essai aux PME et aux jeunes pousses et invite la Commission et l'AED à intensifier les campagnes d'expérimentation opérationnelle;

Or. en

Amendement 262
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite les grandes entreprises de défense ***bénéficiant d'un financement de l'Union*** à ouvrir leurs installations d'essai aux PME et aux jeunes pousses et invite la Commission et l'AED à intensifier les campagnes d'expérimentation opérationnelle;	17. invite les grandes entreprises de défense ***participant à des partenariats d'intégration*** à ouvrir leurs installations d'essai aux PME et aux jeunes pousses et invite la Commission et l'AED à intensifier les campagnes d'expérimentation opérationnelle;

Or. en

Amendement 263
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. demande instamment la création d'un pôle d'innovation dans le domaine de la défense des Trois Mers, ayant son siège en Roumanie et faisant office de principal point d'ancrage technologique pour le flanc oriental de l'Union; insiste pour que ce pôle soit spécifiquement chargé de combler le fossé entre les acteurs non traditionnels de la défense et l'acquisition militaire afin de codévelopper, de développer à grande échelle et de déployer la prochaine génération de drones maritimes autonomes, de systèmes de surveillance sous-marine et de capacités de guerre électronique spécifiquement adaptés à l'environnement contesté du théâtre de la mer Noire; souligne que le pôle d'innovation dans le domaine de la défense des Trois Mers proposé et le pôle de sécurité de la mer Noire devraient fonctionner de manière complémentaire, le pôle de sécurité de la mer Noire recensant les besoins opérationnels, les lacunes capacitaires et les enseignements tirés de l'environnement sécuritaire régional, tandis que le pôle d'innovation dans le domaine de la défense des Trois Mers développe, teste et développe à grande échelle des solutions innovantes répondant à ces besoins et contribue à leur acquisition;

Or. en

Amendement 264
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. invite la Commission et les États membres à insister sur l'importance des essais de drones et de nouvelles évolutions technologiques dans de vastes espaces ouverts, afin de garantir la sécurité, l'efficience et l'efficacité de ces innovations; demande instamment à la Commission et aux États membres de réduire les charges bureaucratiques inutiles et les formalités superflues, de simplifier les procédures d'essai et de faciliter le déploiement et l'évaluation rapides des technologies émergentes dans le domaine des drones;

Or. en

Amendement 265
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne que, pour les PME et, par conséquent, pour le bon fonctionnement du marché européen de la défense, les essais sont nécessaires pour permettre la validation technologique et conférer de la crédibilité aux produits testés;

Or. en

Amendement 266
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne que les essais sont nécessaires pour faciliter les investissements, les investisseurs comme les autorités publiques étant davantage susceptibles d'investir dans des produits qui ont déjà été testés et dont l'efficacité a été démontrée;

Or. en

Amendement 267
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. encourage la mise en place d'initiatives communes visant à permettre un accès rapide aux infrastructures d'essai en réformant les dispositions réglementaires obsolètes qui créent des obstacles ou en externalisant les essais afin que ceux-ci puissent être réalisés dans des conditions reproduisant les théâtres d'opération;

Or. en

Amendement 268
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne que, pour que les essais et les évaluations en matière de défense soient efficaces, il faut non seulement des installations physiques, mais aussi un	18. souligne que, pour que les essais et les évaluations en matière de défense soient efficaces, il faut non seulement des installations physiques, mais aussi un

écosystème qui fonctionne bien, et qu'il y a lieu d'accorder la priorité à la création d'instruments et d'infrastructures permettant aux nouveaux acteurs de la défense de bénéficier d'une rétroaction itérative de la part des forces armées nationales;

écosystème qui fonctionne bien, et qu'il y a lieu d'accorder la priorité à la création d'instruments et d'infrastructures permettant aux nouveaux acteurs de la défense de bénéficier d'une rétroaction itérative de la part des forces armées nationales; ***invite la Commission à veiller à ce que les financements dédiés aux infrastructures d'essai et d'évaluation dans le domaine de la défense soutiennent également les PME, les jeunes pousses et les nouveaux acteurs de la défense en leur permettant d'accéder aux sites d'essai, de mener des essais sur le terrain, de satisfaire aux exigences de sécurité, de se soumettre aux essais liés à la certification et de réaliser des démonstrations opérationnelles, en particulier lorsque ces coûts constituent un obstacle disproportionné au passage de produits innovants du stade de prototype à celui de la préparation opérationnelle; invite en outre, le cas échéant, à renforcer la coordination et la reconnaissance mutuelle des procédures liées à la certification entre les États membres;***

Or. en

Amendement 269
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne que, pour que les essais et les évaluations en matière de défense soient efficaces, il faut non seulement des installations physiques, mais aussi un écosystème qui fonctionne bien***, et*** qu'il y a lieu d'accorder la priorité à la création d'instruments et d'infrastructures permettant aux nouveaux acteurs de la défense de bénéficier d'une rétroaction	18. souligne que, pour que les essais et les évaluations en matière de défense soient efficaces, il faut non seulement des installations physiques, mais aussi un écosystème ***reliant les opérateurs militaires, les entreprises et les compétences en matière d'évaluation dans le cadre d'une interaction continue; reconnaît que la complexité de marchés***

itérative de la part des forces armées nationales;	***de la défense nationaux distincts constitue un obstacle majeur pour les PME cherchant à bénéficier d'une rétroaction itérative au cours du développement de leurs produits; souligne*** qu'il y a lieu d'accorder la priorité à la création d'instruments et d'infrastructures permettant aux nouveaux acteurs de la défense de bénéficier d'une rétroaction itérative de la part des forces armées nationales ***et que le développement itératif réussi devrait être suivi de contrats réels***;
	Or. en

Amendement 270
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. demande que les campagnes d'essai et d'expérimentation soutenues par l'Union associent, le cas échéant, dès un stade précoce, les utilisateurs militaires, les commandants, le personnel chargé de la maintenance et les pouvoirs adjudicateurs afin de garantir une expérimentation opérationnelle efficace permettant d'évaluer la pertinence tactique, les implications doctrinales, la viabilité logistique et l'interopérabilité, en plus des performances techniques;
	Or. en

Amendement 271
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne qu'il importe de renforcer un réseau européen d'installations d'essai, de validation et d'expérimentation dans le domaine de la défense, notamment des installations situées dans les États membres aux frontières orientales et septentrionales de l'Union, afin de fournir des environnements opérationnels réalistes pour les technologies de défense émergentes;

Or. en

Amendement 272
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite instamment la Commission et les États membres, en collaboration avec l'OTAN, à lancer un projet pilote de six mois entre l'Union et l'OTAN afin de former, certifier et valider les premières unités de combat utilisant des drones à l'échelle de la compagnie en vue de leur déploiement auprès des brigades alliées, et à publier le rapport de validation du projet pilote et les mesures de suivi recommandées;

Or. en

Amendement 273
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

18 bis. reconnaît que des cycles d'essai continus sont importants en raison de l'évolution rapide des tactiques et des technologies électroniques dans la guerre moderne;

Or. en

Amendement 274
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. demande le financement immédiat et la mise en œuvre rapide d'unités de drones de combat pour la lutte antichar et antipersonnel au sein des forces armées de l'OTAN et de l'Union, au niveau des entreprises, des bataillons et des brigades, et demande que ces unités soient intégrées de manière organique dans les unités de combat de toute l'Europe; demande l'inclusion de l'Ukraine en tant que partenaire opérationnel et doctrinal à part entière dans le processus de développement, de formation et de certification; demande instamment à la Commission et à la VP/HR d'élaborer un programme accéléré de deux ans pour l'acquisition, la formation, la maintenance et la certification;

Or. en

Amendement 275
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

18 ter. invite la Commission, l'AED et les États membres qui le souhaitent à soutenir des boucles structurées de rétroaction opérationnelle reliant les utilisateurs militaires, les installations d'essai, les pouvoirs adjudicateurs et les entreprises innovantes, afin que les enseignements tirés des exercices, de l'expérimentation opérationnelle et du déploiement puissent être plus rapidement traduits en améliorations des produits, en mises à jour des exigences et en décisions d'acquisition;

Or. en

Amendement 276
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. met en exergue l'importance stratégique croissante de l'Arctique et des régions septentrionales pour la sécurité de l'Europe; souligne l'intérêt de soutenir les écosystèmes d'innovation dans le domaine de la défense disposant d'une expertise des conditions arctiques, de la résilience, des communications, de la mobilité et de la connaissance de la situation dans des environnements difficiles;

Or. en

Amendement 277
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*

19. prend acte des neuf coalitions capacitaires établies dans le cadre de la feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030; invite la Commission et l'AED à veiller à ce que chaque coalition comprenne une composante d'essais et de démonstration spécifique ouverte aux jeunes pousses et aux PME;	19. prend acte des neuf coalitions capacitaires établies dans le cadre de la feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030; invite la Commission et l'AED à veiller à ce que chaque coalition comprenne une composante d'essais et de démonstration spécifique ouverte aux jeunes pousses et aux PME; ***souligne l'importance de garantir un accès rapide et prévisible aux zones de test, aux champs de tir et aux autres infrastructures nécessaires, en particulier pour les essais à munitions réelles; invite dès lors les États membres à élargir l'accès aux installations publiques d'essai, de démonstration et de validation, ainsi qu'à faciliter la mise en place d'installations d'essai privées; relève que des tests, une validation et une évaluation opérationnelle rapides et itératifs dans des conditions réalistes constituent une condition préalable fondamentale pour transformer l'innovation en capacités militaires réelles et pour garantir que les technologies de défense européennes puissent se développer au rythme de l'évolution des menaces; relève que les cadres réglementaires et les procédures d'octroi de permis devraient être conçus de manière à permettre et à récompenser le développement itératif et les essais périodiques de versions successives des nouvelles technologies de défense, afin que les améliorations et mises à jour technologiques puissent être testées sans que chaque itération nécessite une procédure d'octroi de permis entièrement nouvelle;***
	Or. sv

Amendement 278
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. prend acte des neuf coalitions capacitaires établies dans le cadre de la feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030; invite la Commission et l'AED à veiller à ce que chaque coalition comprenne une composante d'essais et de démonstration spécifique ouverte aux jeunes pousses et aux PME;	19. prend acte des neuf coalitions capacitaires établies dans le cadre de la feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030***, qui définissent les besoins prioritaires de l'Union en matière de capacités, mais ne sont toujours pas systématiquement liées à des infrastructures d'essai accessibles aux entreprises innovantes***; invite la Commission et l'AED à veiller à ce que chaque coalition comprenne une composante d'essais et de démonstration spécifique ouverte aux jeunes pousses et aux PME; ***soutient l'approche consistant, pour les États membres de plus petite taille, à proposer des installations d'essai spécialisées dans des domaines capacitaires de niche dans lesquels ils disposent de compétences émergentes;***

Or. en

Amendement 279
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. prend acte des neuf coalitions capacitaires établies dans le cadre de la feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030; invite ***la Commission et*** l'AED à veiller à ce que chaque coalition comprenne une composante d'essais et de démonstration spécifique ouverte aux jeunes pousses et aux PME;	19. prend acte des neuf coalitions capacitaires établies dans le cadre de la feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030; invite l'AED à veiller à ce que chaque coalition comprenne une composante d'essais et de démonstration spécifique ouverte aux jeunes pousses et aux PME;

Or. en

Amendement 280
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. encourage les États membres et l'AED à rationaliser les normes de certification et de navigabilité en vue d'accélérer l'intégration et de réduire les doublons en matière d'essais et d'authentification; plaide pour que le programme pour l'industrie européenne de la défense et d'autres instruments financiers servent à financer en priorité les pôles régionaux de fabrication de drones et les pôles d'innovation dans le domaine de la lutte antidrones dotés d'infrastructures communes et bénéficiant d'une procédure réglementaire accélérée, en particulier dans les États situés en première ligne; souligne qu'il importe de promouvoir des pratiques de travail équitables, la protection sociale et le développement des compétences pour une main-d'œuvre de qualité, tout en soutenant les communautés locales et les PME, en mettant l'accent sur la création de perspectives d'emploi durables;

Or. en

Amendement 281
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite les États membres, avec le soutien de l'AED lorsque cela est nécessaire, à étudier des dispositifs volontaires permettant de réaliser des

essais d'intégration et d'interopérabilité entre certains systèmes sans pilote, systèmes de lutte contre les systèmes sans pilote, systèmes cyber, systèmes de guerre électronique et systèmes fondés sur l'IA, afin de transformer les technologies testées en plateformes intégrées, validées sur le plan opérationnel et déployables pouvant être acquises et développées à grande échelle, plutôt que de les laisser au stade de simples démonstrations techniques autonomes;

Or. en

Amendement 282
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite la Commission, l'AED et les États membres à accorder l'attention voulue, dans le cadre des instruments pertinents de l'Union en matière d'innovation dans le domaine de la défense, à la guerre électronique, à la résilience du spectre, aux systèmes de lutte contre les UAS, aux intercepteurs abordables de missiles et de drones, aux communications sécurisées, aux technologies de lutte contre le brouillage et aux technologies et capacités habilitantes connexes, en tant que domaines prioritaires pour les essais, l'expérimentation, l'acquisition et la montée en puissance;

Or. en

Amendement 283
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. prend acte de l'importance de créer des centres d'excellence comme moyen de développer, de perfectionner et de faire évoluer à grande échelle de nouveaux équipements de défense prototypes pour en faire des capacités déployables dans tous les domaines de la défense, en mettant particulièrement l'accent sur les technologies liées aux drones;

Or. en

Amendement 284
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. invite la Commission, l'AED et les États membres à élaborer, le cas échéant, des cadres d'assurance accélérés et proportionnés pour les systèmes de défense fondés sur l'IA, portant sur l'efficacité opérationnelle, la cybersécurité, l'intégrité des données, l'interopérabilité et un contrôle humain approprié, tout en évitant les retards inutiles, la duplication des procédures nationales ou une charge administrative excessive pour les applications à faible risque, non sensibles ou de soutien;

Or. en

Amendement 285
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. demande que les PME bénéficient d'un soutien spécifique pour accéder à ces instruments financiers, notamment grâce à la simplification des procédures de candidature et des critères d'attribution;

Or. en

Amendement 286
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à allouer des financements spécifiques, au titre du prochain ***cadre financier pluriannuel***, aux infrastructures d'essai et d'évaluation dans le domaine de la défense, y compris aux équipements, aux méthodes et à l'agrandissement des installations;	20. invite la Commission à allouer des financements spécifiques, au titre du prochain ***CFP***, aux infrastructures d'essai et d'évaluation dans le domaine de la défense, y compris aux équipements, aux méthodes et à l'agrandissement des installations ***pour des sites d'essai locaux permanents dédiés à l'innovation, dans le but d'accroître considérablement les capacités et de réduire les coûts, notamment au moyen de systèmes fondés sur des chèques***; ***souligne que, dans la mesure du possible, les installations d'essai dans le domaine de la défense devraient être implantées au sein de pôles régionaux d'innovation dans le domaine de la défense, afin de soutenir le développement d'écosystèmes de technologies de défense et à double usage dans l'ensemble de l'Union; invite la Commission à envisager de mobiliser des financements de l'Union en faveur des compétences afin de contribuer à retenir les compétences en matière d'innovation***

dans le domaine de la défense, notamment le personnel militaire à la retraite, au sein des écosystèmes nationaux d'innovation;

Or. en

Amendement 287
Lynn Boylan, Özlem Demirel

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à allouer des financements spécifiques, au titre du prochain cadre financier pluriannuel, aux infrastructures d'essai et d'évaluation dans le domaine de la défense, y compris aux équipements, aux méthodes et à l'agrandissement des installations;	20. invite la Commission à allouer des financements spécifiques, au titre du prochain cadre financier pluriannuel, aux infrastructures d'essai et d'évaluation dans le domaine de la défense, y compris aux équipements, aux méthodes et à l'agrandissement des installations; ***invite la Commission à exclure tout projet comprenant la production d'armes qui violerait les conventions internationales sur la maîtrise des armements, notamment la Convention sur les armes à sous-munitions et la convention d'Ottawa;***

Or. en

Amendement 288
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à allouer des financements spécifiques, au titre du prochain cadre financier pluriannuel, aux infrastructures d'essai et d'évaluation dans le domaine de la défense, y compris aux équipements, aux méthodes et à	20. invite la Commission***, le Parlement européen et les États membres*** à allouer des financements spécifiques, au titre du prochain cadre financier pluriannuel, aux infrastructures d'essai et d'évaluation dans le domaine de la défense, y compris aux

l'agrandissement des installations;	équipements, aux méthodes et à l'agrandissement des installations;

Or. en

Amendement 289
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. encourage les États membres et l'Ukraine à former et à certifier conjointement des pilotes de drones selon des normes équivalentes à celles applicables aux opérateurs d'artillerie ou de véhicules aériens sans pilote, à investir dans des systèmes de lutte antidrones – aussi bien pour la neutralisation cinétique (hard-kill) que pour la «neutralisation douce» (soft-kill) – à tous les échelons, à réévaluer la capacité de survie des forces blindées, à veiller à ce que les chars et les véhicules blindés de transport de personnel soient transformés pour contrer les véhicules aériens sans pilote, à étendre les unités de guerre électromagnétique pour que tous les bataillons disposent de capacités de brouillage renforcées et à établir des zones de défense antidrones autour des infrastructures critiques;

Or. en

Amendement 290
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la Commission et les États

membres à reconnaître la capacité opérationnelle initiale (COI) comme une phase intermédiaire standard du cycle de l'innovation dans le domaine de la défense, permettant aux technologies innovantes d'entrer dans une phase d'utilisation opérationnelle limitée, de bénéficier d'une rétroaction itérative de la part des forces armées et de se développer progressivement, plutôt que d'être tenues d'attendre qu'un produit soit entièrement finalisé avant que toute acquisition puisse avoir lieu;

Or. en

Amendement 291
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la Commission et les États membres à reconnaître la capacité opérationnelle initiale (COI) comme une phase intermédiaire standard du cycle de l'innovation dans le domaine de la défense, permettant aux technologies innovantes d'entrer dans une phase d'utilisation opérationnelle limitée, de bénéficier d'une rétroaction itérative de la part des forces armées et de se développer progressivement, plutôt que d'être tenues d'attendre qu'un produit soit entièrement finalisé avant que toute acquisition puisse avoir lieu;

Or. en

Amendement 292
Marta Wcisło

Proposition de résolution

Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne que les infrastructures d'essai et d'évaluation soutenues par l'Union devraient, le cas échéant, disposer de capacités permettant d'évaluer les systèmes dans des conditions réalistes de guerre électronique, de brouillage, d'usurpation, de cyberattaques, de communications sécurisées et de lutte contre les drones, afin de garantir que les technologies innovantes résistent aux actions hostiles prévisibles;

Or. en

Amendement 293
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. demande la création de pôles supplémentaires d'innovation, d'essai et de validation dans le domaine de la défense dans les États membres du flanc oriental, notamment dans la région de la mer Noire, afin d'accélérer la transition du prototype vers une capacité déployable et de renforcer la base industrielle de défense de l'Europe dans toutes les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 294
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. invite la Commission et l'AED, en coopération avec les États membres, à promouvoir des évaluations de la résilience des chaînes d'approvisionnement pour certaines technologies de défense émergentes, notamment les drones, les systèmes de guerre électronique, les communications sécurisées, les systèmes fondés sur l'IA et les solutions de lutte contre les UAS, afin de recenser les dépendances critiques et les éventuelles mesures d'atténuation;

Or. en

Amendement 295
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. préconise d'investir dans le développement de systèmes de communication par transmission de données matricielles sans fil qui soient efficaces, performants et résistants aux mesures de guerre électromagnétique, afin de permettre un commandement et un contrôle efficaces sur un champ de bataille où circuleraient de nombreux véhicules aériens et terrestres sans pilote, dont le fonctionnement repose sur des données sans fil efficaces;

Or. en

Amendement 296
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. souligne que les infrastructures d'essai et d'évaluation des technologies de défense innovantes devraient inclure des scénarios reflétant les menaces hybrides pesant sur les infrastructures critiques, les installations de l'industrie de la défense, les réseaux de transport, les ports, les bases militaires, l'espace aérien et les systèmes de navigation par satellite; demande un renforcement des liens entre l'innovation dans le domaine de la défense, la protection des infrastructures critiques et la résilience civilo-militaire;

Or. en

Amendement 297
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. invite la Commission et l'AED à donner la priorité à l'intégration des programmes Govsatcom et IRIS² afin de garantir la fiabilité, la sécurité et un bon rapport coût-efficacité des communications par satellite à l'appui des missions de défense de l'Union et des liaisons de commande et de contrôle pour les drones;

Or. en

Amendement 298
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 20 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 sexies. demande instamment que le FED réalise des investissements ciblés dans des terminaux satellites à faible latence et à large bande ainsi que dans des charges utiles de communication résilientes afin de garantir la transmission de données en temps réel et la protection contre les interférences, les interceptions et le brouillage;

Or. en

Amendement 299
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 20 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 septies. encourage le FED et le programme pour l'industrie européenne de la défense à apporter leur soutien à des architectures unifiées et sécurisées utilisant l'intelligence artificielle et la fusion de données reposant sur le nuage afin de permettre des opérations multiplateformes coordonnées en temps réel tout en garantissant la supervision humaine et la cybersécurité;

Or. en

Amendement 300
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. souligne la nécessité de développer

et de tester de manière itérative les systèmes de drones afin de garantir leur adaptabilité et leur réactivité face aux menaces émergentes, compte tenu de la rapidité des progrès technologiques dans ce domaine; souligne l'importance de disposer de systèmes logiciels pouvant être rapidement modifiés et mis à jour pour répondre aux besoins évolutifs du champ de bataille, et permettre ainsi aux forces armées de garder une longueur d'avance sur leurs adversaires potentiels et de conserver un avantage concurrentiel dans ce domaine;

Or. en

Amendement 301
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. invite la Commission à envisager un soutien spécifique, au titre du prochain cadre financier pluriannuel, en faveur des sites d'essai, des installations d'expérimentation opérationnelle et des infrastructures à double usage dans les régions du flanc oriental, en particulier lorsque ces investissements contribuent à la préparation de la défense de l'Union, à la mobilité militaire, à la résilience des frontières et à une montée en puissance industrielle rapide;

Or. en

Amendement 302
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution

Sous-titre 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Préférence européenne

Or. en

Amendement 303
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. souligne qu'un pilier européen autonome au sein de l'OTAN est incompatible avec le principe de non-duplication, ce dernier renforçant la dépendance industrielle plutôt que de favoriser une alliance transatlantique équilibrée; encourage les États membres à privilégier les solutions européennes dans leurs acquisitions et leurs activités de recherche afin de permettre l'émergence de nouveaux acteurs dans les domaines capacitaires où les capacités industrielles sont limitées ou inexistantes en Europe, notamment pour les missiles balistiques, les systèmes de défense antimissile et les intercepteurs; souligne que les dérogations à la préférence européenne pour ces systèmes d'armes prévues dans plusieurs instruments de défense de l'Union ont constitué une occasion manquée, car elles ont renforcé cette dépendance alors qu'elles auraient pu permettre la montée en puissance de nouveaux acteurs industriels européens;

Or. en

Amendement 304
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne qu'une préférence européenne forte dans l'émission de dette commune et les instruments de défense de l'Union est essentielle pour permettre à de nouveaux acteurs nationaux de monter en puissance et renforcer la résilience de la BITDE; insiste sur le fait que cette préférence européenne revêt une importance capitale pour les produits émergents et de rupture, étant donné que leurs chaînes d'approvisionnement sont actuellement dominées par des pays tiers qui se montrent de plus en plus disposés à recourir à des contrôles des exportations et à d'autres restrictions à l'encontre de l'Union, menaçant ainsi l'adoption à long terme et à grande échelle de ces technologies par les forces armées des États membres;

Or. en

Amendement 305
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Propriété intellectuelle	Propriété intellectuelle***, compétences et capital humain***

Or. en

Amendement 306
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. insiste sur l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle pour les nouveaux acteurs de la défense; invite la Commission à veiller à ce que les régimes de droits de propriété intellectuelle dans les programmes de défense de l'Union protègent les petits innovateurs contre leur appropriation par les partenaires de consortium;	21. insiste sur l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle pour les nouveaux acteurs de la défense***; souligne que les entreprises innovantes sont souvent tenues de divulguer des technologies sensibles avant que la brevetabilité, la propriété et la stratégie en matière de propriété intellectuelle ne soient assurées, ce qui affaiblit leur position de négociation et accroît le risque de perte de savoir-faire européen; invite la Commission, conjointement avec les États membres, à instaurer une phase initiale axée sur la propriété intellectuelle (PI) permettant de procéder rapidement à des vérifications de la brevetabilité et d'assurer une protection initiale de la PI avant que les entreprises ne divulguent des technologies sensibles dans le cadre des candidatures aux programmes ou au sein des consortiums***; invite la Commission à veiller à ce que les régimes de droits de propriété intellectuelle dans les programmes de défense de l'Union protègent les petits innovateurs contre leur appropriation par les partenaires de consortium;

Or. en

Amendement 307
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. insiste sur l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle pour les nouveaux acteurs de la défense; invite la Commission à veiller à ce que les régimes de droits de propriété intellectuelle	21. insiste sur l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle pour les nouveaux acteurs de la défense; invite la Commission à veiller à ce que les régimes de droits de propriété intellectuelle

dans les programmes de défense de l'Union protègent les petits innovateurs contre leur appropriation par les partenaires de consortium;	dans les programmes de défense de l'Union protègent les petits innovateurs contre leur appropriation par les partenaires de consortium; ***invite en outre la Commission à adopter des règles complémentaires garantissant que la propriété intellectuelle développée dans le cadre de programmes de défense financés par l'Union ne puisse être transférée, concédée sous licence ou développée conjointement avec des entités de pays tiers préoccupants, y compris par l'intermédiaire de structures de participation indirecte, sans l'autorisation préalable de l'autorité nationale compétente et notification à la Commission;***
	Or. en

Amendement 308
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. insiste sur l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle pour les nouveaux acteurs de la défense; invite la Commission à veiller à ce que les régimes de droits de propriété intellectuelle dans les programmes de défense de l'Union protègent les petits innovateurs contre leur appropriation par les partenaires de consortium;	21. insiste sur l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle pour les nouveaux acteurs de la défense; invite la Commission à veiller à ce que les régimes de droits de propriété intellectuelle ***(DPI)*** dans les programmes de défense de l'Union protègent les petits innovateurs contre leur appropriation par les partenaires de consortium ***et à fournir des services de formation et de conseil en matière de DPI en tant que composante standard du soutien de l'Union à l'innovation dans le domaine de la défense***;
	Or. en

Amendement 309
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. insiste sur l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle ***pour les nouveaux acteurs*** de la défense; invite la Commission à ***veiller à ce que les régimes de droits de propriété intellectuelle dans les programmes de défense*** de l'Union ***protègent les petits innovateurs contre leur appropriation par les partenaires de consortium***;	21. insiste sur l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle ***dès les premiers stades de l'innovation dans le domaine*** de la défense; invite la Commission à ***mettre en place un mécanisme de soutien axé sur la propriété intellectuelle prévoyant des évaluations rapides de la brevetabilité, des vérifications de la liberté d'exploitation, des conseils en matière de stratégie de propriété intellectuelle, des orientations concernant la propriété, un soutien en matière de confidentialité et une protection initiale avant que les entreprises ne divulguent des technologies sensibles dans le cadre de demandes de participation à des programmes*** de l'Union ***ou de projets collaboratifs***;

Or. en

Amendement 310
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. insiste sur l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle pour les ***nouveaux*** acteurs de la défense; invite la Commission à veiller à ce que les régimes de droits de propriété intellectuelle dans les programmes de défense de l'Union protègent les petits innovateurs contre leur appropriation par les partenaires de consortium;	21. insiste sur l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle pour les acteurs de la défense; invite la Commission à veiller à ce que les régimes de droits de propriété intellectuelle dans les programmes de défense de l'Union protègent les petits innovateurs contre leur appropriation par les partenaires de consortium ***et garantissent que la propriété des résultats générés***

conjointement reste la propriété des partenaires du consortium;

Or. en

Amendement 311
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. encourage les États membres à mettre en place un environnement réglementaire et des procédures d'acquisition qui coordonnent et intègrent l'écosystème européen existant avec des partenaires stratégiques tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et le Japon, en particulier lorsqu'ils apportent les capacités et les matières premières critiques nécessaires, en mettant l'accent sur le développement conjoint pour ce qui est de la propulsion, de la guerre électronique (GE), des lasers et des logiciels essentiels pour les missions;

Or. en

Amendement 312
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission à développer des dispositifs permettant d'encourager les maîtres d'œuvre à travailler avec des jeunes pousses, y compris au moyen de seuils de sous-traitance obligatoires pour les PME innovantes dans les consortiums	22. invite la Commission à développer des dispositifs permettant d'encourager les maîtres d'œuvre à travailler avec des jeunes pousses, y compris au moyen de seuils de sous-traitance obligatoires pour les PME innovantes dans les consortiums

de défense financés par l'Union;	de défense financés par l'Union; ***souligne que les PME et les nouveaux acteurs de la défense doivent être considérés comme des propriétaires de technologies et des fournisseurs de capacités bénéficiant d'un accès équitable et égal aux programmes, aux intégrateurs et aux acheteurs publics, et non simplement comme des sous-traitants; invite la Commission à prévoir davantage de possibilités de financement pour un bénéficiaire unique et à réduire la charge administrative pesant sur les PME qui présentent des demandes dans le cadre des programmes de défense de l'Union;***

Or. en

Amendement 313
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission à développer des dispositifs permettant d'encourager les maîtres d'œuvre à travailler avec des jeunes pousses, y compris au moyen de seuils de sous-traitance obligatoires pour les PME innovantes dans les consortiums de défense financés par l'Union;	22. invite la Commission à développer des dispositifs permettant d'encourager les maîtres d'œuvre à travailler avec des jeunes pousses, y compris au moyen de seuils de sous-traitance obligatoires pour les PME innovantes dans les consortiums de défense financés par l'Union; ***invite en outre la Commission à exiger que la sous-traitance à des PME et à des jeunes pousses dans le cadre de consortiums financés par l'Union porte sur des domaines relevant d'une véritable innovation technologique plutôt que sur des services de soutien accessoires, en veillant à ce que les maîtres d'œuvre ne puissent pas remplir leurs obligations en matière de sous-traitance au moyen d'achats de produits commerciaux sur étagère ou de relations d'approvisionnement à faible contenu***

technologique;

Or. en

Amendement 314
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission à ***développer des dispositifs*** permettant ***d'encourager les maîtres d'œuvre à travailler avec des*** jeunes pousses***, y compris au moyen de seuils de sous-traitance obligatoires pour les*** PME innovantes ***dans les consortiums de défense financés par l'Union***;	22. invite la Commission à ***élaborer un système de passation de marchés*** permettant ***aux*** jeunes pousses ***et aux*** PME innovantes ***de passer du développement de prototypes à la production en série et à une présence indépendante sur le marché; relève que l'objectif devrait être non seulement d'intégrer les entreprises innovantes en tant que sous-traitantes de maîtres d'œuvre établis, mais aussi de créer les conditions permettant à la prochaine génération d'entreprises européennes de défense d'émerger et de se faire concurrence en tant qu'acteurs autonomes***;

Or. sv

Amendement 315
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission à développer des dispositifs permettant d'encourager les maîtres d'œuvre à travailler avec des jeunes pousses***, y compris au moyen de seuils de sous-traitance obligatoires pour les*** PME innovantes dans les consortiums de défense financés par l'Union;	22. invite la Commission à développer des dispositifs permettant d'encourager les maîtres d'œuvre à travailler avec des jeunes pousses ***et des*** PME innovantes dans les consortiums de défense financés par l'Union***, y compris au moyen de possibilités de sous-traitance***

transfrontière transparentes, de mécanismes de mise en relation des fournisseurs et de dispositifs de coopération industrielle, tout en veillant à garantir une concurrence équitable, la protection de la propriété intellectuelle et les intérêts de sécurité de l'Union et de ses États membres;

Or. en

Amendement 316
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission à développer des dispositifs permettant d'encourager les maîtres d'œuvre à travailler avec des jeunes pousses, y compris au moyen de seuils de sous-traitance obligatoires pour les PME innovantes dans les consortiums de défense financés par l'Union;	22. invite la Commission à développer des dispositifs permettant d'encourager les maîtres d'œuvre à travailler avec des jeunes pousses, y compris au moyen de seuils de sous-traitance obligatoires pour les PME innovantes dans les consortiums de défense financés par l'Union; ***souligne la nécessité de mesures rigoureuses de diligence raisonnable afin de garantir que les entreprises participant aux programmes de défense de l'Union ne portent pas atteinte aux intérêts de sécurité et de défense de l'Union et de ses États membres;***

Or. en

Amendement 317
Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*

22. invite la Commission à développer des dispositifs permettant d'encourager les maîtres d'œuvre à travailler avec des jeunes pousses, y compris au moyen de ***seuils de*** sous-traitance ***obligatoires*** pour les PME innovantes dans les consortiums de défense financés par l'Union;	22. invite la Commission à développer des dispositifs permettant d'encourager les maîtres d'œuvre à travailler avec des ***PME et des*** jeunes pousses, y compris au moyen de ***partenariats d'intégration ou de primes à la*** sous-traitance pour les PME innovantes ***et les jeunes pousses*** dans les consortiums de défense financés par l'Union;
	Or. en

Amendement 318
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite la Commission à encourager une meilleure coopération entre les maîtres d'œuvre, les jeunes pousses et les PME innovantes dans les consortiums de défense financés par l'Union, notamment au moyen d'un accès transparent aux consortiums, de conditions de partenariat équitables et d'incitations à une participation significative des PME; souligne que les PME et les nouveaux acteurs de la défense doivent être considérés comme des propriétaires de technologies et des fournisseurs de capacités bénéficiant d'un accès équitable et égal aux programmes, aux intégrateurs et aux acheteurs publics, et non simplement comme des sous-traitants; invite la Commission à mieux utiliser les instruments de financement existants et à réduire la charge administrative pesant sur les PME qui présentent des demandes dans le cadre des programmes de défense de l'Union, sans imposer de seuils de sous-traitance obligatoires ni porter atteinte à la liberté contractuelle;
	Or. en

Amendement 319
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite la Commission à veiller à ce que les consortiums financés par l'Union auxquels participent des maîtres d'œuvre offrent des possibilités équitables, transparentes et proportionnées aux PME et aux jeunes pousses de tous les États membres, y compris ceux du flanc oriental, grâce à des interfaces ouvertes, à un accès raisonnable aux informations techniques pertinentes et à des garanties contre les pratiques susceptibles d'empêcher les fournisseurs innovants de procéder à des mises à niveau ultérieures, tout en respectant pleinement les exigences de sécurité, les droits de propriété intellectuelle et la protection du savoir-faire industriel sensible;

Or. en

Amendement 320
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne que le déploiement réussi de technologies de défense innovantes dépend non seulement des capacités industrielles, mais aussi de la disponibilité de personnel hautement qualifié; invite la Commission et les États membres à soutenir la formation, la reconversion et le perfectionnement des compétences dans les technologies de défense stratégiques,

notamment l'intelligence artificielle, les cybertechnologies, les technologies quantiques, les systèmes autonomes et la fabrication avancée;

Or. en

Amendement 321
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. demande une plus grande synergie entre le règlement sur les puces et les initiatives de financement de la défense de l'Union au moyen de l'initiative «Semi-conducteurs pour l'Europe» mise en place par ledit règlement et du conseil européen des semi-conducteurs afin d'aider les États membres à poursuivre le développement de la fabrication de semi-conducteurs;

Or. en

Amendement 322
Lucia Annunziata, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. demande un renforcement de la coopération entre les universités, les centres technologiques, les organisations syndicales, les pôles d'innovation, les industries de défense et les forces armées afin de développer l'écosystème de compétences nécessaire pour soutenir l'innovation dans le domaine de la défense et la compétitivité industrielle de

l'Europe;

Or. en

Amendement 323
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. demande en outre l'introduction de clauses contractuelles types dans les consortiums financés par l'Union afin de protéger les technologies appartenant aux PME, les droits de propriété intellectuelle antérieurs et les conditions de licence et de garantir une rémunération juste lorsqu'un maître d'œuvre commercialise, intègre ou développe à grande échelle une solution d'une PME;

Or. en

Amendement 324
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quater souligne que les PME et les nouvelles entreprises de défense des États membres de plus petite taille et moins représentés devraient participer effectivement aux programmes de l'Union en matière d'innovation dans le domaine de la défense; insiste sur la nécessité d'actions de sensibilisation ciblées, d'un accès simplifié et d'un soutien sous forme de conseils, afin que ces programmes ne bénéficient pas uniquement aux entreprises issues d'écosystèmes de

défense déjà bien établis;

Or. en

Amendement 325
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quinquies invite les États membres, avec le soutien de la Commission, le cas échéant, à créer des bacs à sable en matière de passation de marchés de défense et de réglementation permettant de recourir à des contrats pilotes flexibles, à des marchés publics avant commercialisation, à une production des premières séries, à un préfinancement des matériaux et à une coopération plus étroite entre les forces armées et l'industrie; souligne que ces bacs à sable devraient également soutenir les modèles de capacité en tant que service, qui revêtent une importance particulière pour l'IA, les logiciels, les cybertechnologies, le renseignement, la surveillance et la reconnaissance (ISR), les systèmes fondés sur les données et les systèmes autonomes, pour lesquels les pouvoirs publics ont besoin d'une capacité continuellement mise à jour plutôt que d'un achat ponctuel de produits; souligne que, lorsque des modèles de capacité en tant que service sont utilisés, les pouvoirs adjudicateurs devraient exiger des obligations de niveau de service claires, des règles relatives à l'accès aux données, des exigences en matière de cyberrésilience, des possibilités de sortie et des garanties contre une dépendance à long terme à l'égard d'un fournisseur;

Or. en

Amendement 326
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 22 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 sexies. souligne que les capacités de défense fondées sur l'IA nécessitent une évaluation de l'ensemble de la pile technologique et de son cycle de vie, notamment l'origine et le contrôle des modèles, des données, des poids, des chaînes d'entraînement, des outils, des mises à jour, du réentraînement, des modifications de la chaîne d'approvisionnement, des dépendances à l'égard de l'informatique en nuage ou des capacités de calcul et des composants critiques; invite la Commission à élaborer des cadres d'évaluation permettant de recenser et d'atténuer les risques découlant du contrôle, par des pays tiers, d'éléments critiques des systèmes d'IA utilisés dans des applications de défense, notamment leur capacité à continuer de fonctionner en situation de crise;

Or. en

Amendement 327
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 22 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 septies encourage les institutions de l'Union et les États membres à établir un dialogue sectoriel systématique et régulier sur les lacunes en matière de capacités, les niveaux de maturité technologique, les obstacles à la

certification et les voies réalistes de déploiement; invite en outre les pouvoirs adjudicateurs à recourir davantage aux consultations préliminaires du marché avant de lancer des procédures formelles de passation de marchés, afin de comprendre ce que l'industrie peut concrètement fournir et dans quels délais; demande que ce dialogue associe des PME dont les déploiements opérationnels sont d'une ampleur inférieure à celle traditionnellement requise dans le cadre des marchés publics de défense, notamment les producteurs de capteurs, de drones, de technologies de lutte contre les drones, de logiciels, d'outils cyber et d'autres systèmes à cycle rapide;

Or. en

Amendement 328
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 22 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 octies. invite la Commission à veiller à ce que la propriété intellectuelle européenne et le savoir-faire critique dans le domaine de la défense développés avec un soutien public restent protégés contre toute perte de propriété, toute dépendance forcée ou toute captation de valeur en dehors de l'Europe; demande à la Commission d'inclure dans les règles régissant les programmes de défense de l'Union des dispositions contraignantes empêchant que des technologies bénéficiant d'un soutien public soient acquises ou concédées sous licence à des entités établies en dehors de l'Union, ou qu'une dépendance structurelle à l'égard de telles entités soit créée, sans autorisation préalable;

Or. en

Amendement 329
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. salue les exemples de réussite fournis par la coopération structurée entretenue avec l'Ukraine en matière d'innovation dans le domaine de la défense, l'inclusion de l'Ukraine dans les instruments SAFE et EDIP et la création du partenariat BraveTechEU;	23. salue les exemples de réussite fournis par la coopération structurée entretenue avec l'Ukraine en matière d'innovation dans le domaine de la défense, l'inclusion de l'Ukraine dans les instruments SAFE et EDIP et la création du partenariat BraveTechEU; ***encourage les programmes du Fonds européen de la défense à permettre aux PME de se développer plus rapidement grâce à une série de cycles de financement destinés à soutenir la croissance et l'accès au capital à un stade précoce, ainsi que le développement, la mise à l'essai et l'évaluation de produits, sur le modèle de l'initiative BraveTech EU;***

Or. en

Amendement 330
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. salue les exemples de réussite fournis par la coopération structurée entretenue avec l'Ukraine en matière d'innovation dans le domaine de la défense**,** l'inclusion de l'Ukraine dans les instruments SAFE et EDIP et la création du partenariat BraveTechEU;	23. salue les exemples de réussite fournis par la coopération structurée entretenue avec l'Ukraine en matière d'innovation dans le domaine de la défense ***lorsque les États membres ont créé des coentreprises ou conclu des contrats pour faciliter les échanges de technologies et***

l'intégration du savoir-faire ukrainien dans les capacités militaires de l'Union; salue l'inclusion de l'Ukraine dans les instruments SAFE et EDIP***, l'élargissement de l'éligibilité au FED pour les essais en Ukraine,*** et la création du partenariat BraveTechEU;

Or. en

Amendement 331
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. salue les efforts déployés par l'Ukraine pour réduire les risques liés à ses chaînes d'approvisionnement en drones, un secteur dans lequel les dépendances extérieures sont extrêmes, notamment en relocalisant la production de composants critiques; souligne que l'exemple de l'Ukraine constitue un modèle pour les États membres souhaitant réduire les graves dépendances extérieures existantes dans le domaine des technologies émergentes et de rupture; insiste sur le fait qu'accepter temporairement des coûts plus élevés pour des solutions de remplacement produites sur le territoire national est essentiel pour développer à grande échelle des chaînes d'approvisionnement nationales et plus sûres et protéger la BITDE contre les restrictions et les pressions exercées par des pays tiers;

Or. en

Amendement 332
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite la Commission à étudier la mise en place de bacs à sable en matière de passation de marchés de défense et de réglementation permettant aux États membres de tester des modèles innovants de passation de marchés, des contrats pilotes, des marchés publics avant commercialisation, la production des premières séries, le préfinancement de matériaux critiques, le développement itératif des capacités et des procédures d'acquisition flexibles, tout en préservant la transparence et la responsabilité;

Or. en

Amendement 333
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter souligne que les capacités de défense fondées sur l'IA nécessitent une évaluation de l'ensemble de la pile technologique, notamment l'origine et le contrôle des modèles, des données, des poids, des chaînes d'entraînement, des outils et des dépendances critiques; invite la Commission à élaborer des cadres d'évaluation permettant de recenser et d'atténuer les risques découlant du contrôle, par des pays à haut risque, d'éléments critiques de la pile technologique de l'IA utilisée dans des applications de défense;

Or. en

Amendement 334
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater invite les institutions de l'Union et les États membres à établir un dialogue sectoriel systématique et régulier sur les lacunes en matière de capacités, les niveaux de maturité technologique, les obstacles à la certification et les voies réalistes de déploiement; invite en outre les pouvoirs adjudicateurs à recourir davantage aux consultations préliminaires du marché avant de lancer des procédures formelles de passation de marchés, afin de comprendre ce que l'industrie peut concrètement fournir et dans quels délais;

Or. en

Amendement 335
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quinquies invite la Commission à veiller à ce que la propriété intellectuelle européenne et le savoir-faire critique dans le domaine de la défense développés avec un soutien public restent protégés contre toute perte de propriété, toute dépendance forcée ou toute captation de valeur en dehors de l'Europe;

Or. en

Amendement 336

Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek

Proposition de résolution
Paragraphe 23 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 sexies invite la Commission et les États membres à favoriser des modèles d'acquisition de capacités en tant que service, en particulier pour les capacités définies par logiciel, fondées sur l'IA, cybernétiques, de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, fondées sur les données et autonomes, qui nécessitent des mises à niveau, une maintenance, des données, des ressources informatiques, des mises à jour de sécurité et une amélioration itérative continues plutôt qu'une acquisition ponctuelle;

Or. en

Amendement 337
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. souligne que l'écosystème d'innovation dans le domaine de la défense dont s'est dotée l'Ukraine travaille à une vitesse inégalée, avec des cycles itératifs de développement, d'essais sur le champ de bataille et d'adaptation qui se mesurent souvent en semaines; souligne que la préparation de l'Union en matière de défense gagnerait à ce que l'accès des entreprises européennes à cet apprentissage opérationnel soit facilité, y compris autour d'un développement conjoint et d'une production commune;	24. souligne que l'écosystème d'innovation dans le domaine de la défense dont s'est dotée l'Ukraine travaille à une vitesse inégalée, avec des cycles itératifs de développement, d'essais sur le champ de bataille et d'adaptation qui se mesurent souvent en semaines; souligne que la préparation de l'Union en matière de défense gagnerait à ce que l'accès des entreprises européennes à cet apprentissage opérationnel soit facilité, y compris autour d'un développement conjoint et d'une production commune; ***souligne que l'objectif de l'Union devrait être d'adapter ses principes fondamentaux au contexte***

de l'Union, en particulier les enseignements tirés des cycles de développement courts, de la rétroaction continue des utilisateurs, du développement itératif et de l'adoption rapide des technologies; estime qu'il s'agit d'une condition préalable au renforcement de la préparation de l'Union en matière de défense et de sa compétitivité technologique;

Or. sv

Amendement 338
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. souligne que l'écosystème d'innovation dans le domaine de la défense dont s'est dotée l'Ukraine travaille à une vitesse inégalée, avec des cycles itératifs de développement, d'essais sur le champ de bataille et d'adaptation qui se mesurent souvent en semaines; ***souligne que la préparation de l'Union en matière*** de défense ***gagnerait à ce que l'accès des entreprises européennes à cet apprentissage opérationnel soit facilité, y compris autour d'un développement conjoint et d'une production commune***;	24. souligne que l'écosystème d'innovation dans le domaine de la défense dont s'est dotée l'Ukraine travaille à une vitesse inégalée, avec des cycles itératifs de développement, d'essais sur le champ de bataille et d'adaptation qui se mesurent souvent en semaines; ***fait observer que la réforme des procédures d'acquisition menée par l'Ukraine a considérablement réduit les délais d'acquisition et que l'initiative Brave1 a ramené les délais de certification dans le domaine*** de ***la*** défense ***de plusieurs années à quelques mois***;

Or. en

Amendement 339
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. reconnaît que le processus d'innovation en Ukraine, guidé par les réalités du combat, génère des connaissances opérationnelles uniques sur les performances des technologies émergentes dans des conditions réelles, connaissances qui sont essentielles pour permettre à l'Union de développer des capacités propres à dissuader de manière crédible toute agression future; souligne que le fait de faciliter l'accès des entreprises européennes à cet apprentissage opérationnel, notamment au moyen du développement conjoint, de la coproduction et de retours structurés des utilisateurs finaux ukrainiens, contribue à la préparation de l'Union dans le domaine de la défense et devrait être considéré comme une priorité stratégique; invite les États membres à s'appuyer sur l'expérience de l'Ukraine en matière de réduction des délais d'acquisition et de certification lors de la réforme de leurs processus nationaux d'innovation dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 340
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite l'AED et les États membres à tirer systématiquement les enseignements de l'expérience des PME et des jeunes pousses ukrainiennes du secteur de la défense, notamment de leur capacité à passer rapidement des essais sur le champ de bataille à l'adaptation

technologique, à la production en série et au déploiement opérationnel dans un contexte de pression financière constante; souligne que les entreprises ukrainiennes ont démontré leur capacité à mener des cycles d'innovation courts dans des domaines tels que les drones, les systèmes de lutte contre les drones, la guerre électronique, les logiciels et l'intégration des données du champ de bataille; demande que ces pratiques soient évaluées, partagées avec les PME européennes et, le cas échéant, adaptées à la base industrielle et technologique de défense européenne afin d'accélérer la transition du prototype vers la capacité opérationnelle;

Or. en

Amendement 341
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne que les futurs instruments de l'Union en matière d'innovation dans le domaine de la défense devraient soutenir non seulement le développement de technologies entièrement nouvelles, mais aussi la mise à niveau, l'adaptation et l'amélioration opérationnelle rapides et économiquement efficientes de produits et de technologies existants, notamment au moyen de modifications logicielles, de mises à niveau en matière de cyberrésilience, de fonctionnalités fondées sur l'IA, de l'intégration de technologies civiles à des fins de défense et de l'adaptation rapide à l'évolution des conditions sur le champ de bataille et des menaces;

Or. en

Amendement 342
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne que l'expérience de l'Ukraine démontre la valeur opérationnelle de cycles courts de rétroaction entre les utilisateurs militaires, les ingénieurs, les fabricants et les pouvoirs adjudicateurs; invite la Commission et les États membres à tirer les enseignements de ces modèles et pratiques, notamment dans les domaines des essais, de la passation de marchés et du développement des capacités;

Or. en

Amendement 343
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. demande la création de mécanismes structurés permettant d'intégrer rapidement les enseignements tirés des environnements opérationnels actuels et des pays partenaires dans les processus européens d'innovation, de passation de marchés et de développement des capacités dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 344

Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter invite la Commission et les États membres à soutenir des échanges structurés avec des experts ukrainiens afin de tirer parti de leur approche de l'innovation dans le domaine de la défense, qui associe la technologie à l'expertise opérationnelle des utilisateurs militaires, des ingénieurs, des instructeurs, des spécialistes de la passation de marchés et des commandants, qui adaptent en permanence les systèmes aux besoins du champ de bataille;

Or. en

Amendement 345
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter souhaite que la coopération entre l'Union et l'Ukraine et la feuille de route pour la coopération OTAN-Ukraine en matière d'innovation soient mises en synergie, ce qui permettrait de renforcer les liens entre les instituts de recherche et le secteur de la défense, de rationaliser les processus d'innovation et de favoriser le prototypage et le déploiement rapides de systèmes utilisant des drones;

Or. en

Amendement 346

Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater souligne que l'expérience de l'Ukraine montre que l'avantage militaire dépend non seulement de la rapidité de l'innovation avant la passation de marchés, mais aussi de la rapidité d'adaptation après le déploiement; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les instruments de l'Union en matière d'innovation dans le domaine de la défense soutiennent une rétroaction opérationnelle continue, des mises à niveau continues et l'adaptation rapide des capacités déployées à l'évolution des menaces;

Or. en

Amendement 347
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater demande que des exercices annuels conjoints d'intégration des doctrines relatives aux drones soient organisés dans le cadre des opérations relevant de la PSDC et des groupements tactiques de l'Union, sous la coordination de la capacité militaire de planification et de conduite, et que ces exercices soient évalués en partenariat avec le commandement de forces interarmées et le Centre d'analyse, d'entraînement et de formation de l'OTAN afin de garantir la compatibilité des doctrines et leur réalisme opérationnel;

Or. en

Amendement 348
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. invite la Commission à veiller à ce que tous les futurs instruments de défense de l'Union continuent d'élargir l'accès accordé aux entreprises ukrainiennes et de faciliter les échanges de technologies avec les entreprises de l'Union afin de nouer des partenariats à long terme;	25. invite la Commission à veiller à ce que tous les futurs instruments de défense de l'Union continuent d'élargir l'accès accordé aux entreprises ukrainiennes et de faciliter les échanges de technologies avec les entreprises de l'Union afin de nouer des partenariats à long terme; ***invite en outre la Commission à mettre au point, en étroite coopération avec l'Ukraine, des mécanismes transparents, compétitifs et juridiquement sûrs qui permettent aux entreprises européennes du secteur de la défense, en particulier aux PME et aux jeunes pousses, de contribuer davantage à la défense de l'Ukraine par le développement, la production et l'approvisionnement conjoints; relève qu'une telle coopération renforce les capacités de défense de l'Ukraine tout en permettant aux entreprises européennes de valider et de développer davantage leurs systèmes dans des conditions opérationnelles, renforçant ainsi également la préparation de l'Europe en matière de défense;***

Or. sv

Amendement 349
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. invite la Commission à veiller à ce que tous les futurs instruments de défense de l'Union continuent d'élargir l'accès accordé aux entreprises ukrainiennes et de faciliter les échanges de technologies avec les entreprises de l'Union afin de nouer des partenariats à long terme;	25. invite la Commission à veiller à ce que tous les futurs instruments de défense de l'Union continuent d'élargir l'accès accordé aux entreprises ukrainiennes et de faciliter les échanges de technologies avec les entreprises de l'Union afin de nouer des partenariats à long terme; ***insiste sur le fait que les accords d'échange de technologies avec des entités ukrainiennes doivent être soumis à un contrôle rigoureux de l'utilisation finale, à des contrôles des réexportations et à des exigences en matière de classification de sécurité équivalentes à celles applicables aux entreprises de l'Union, et doivent être élaborés en pleine coordination avec les cadres de sécurité des technologies de l'OTAN applicables, afin de prévenir toute prolifération involontaire de technologies de défense européennes sensibles;***

Or. en

Amendement 350
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. invite la Commission à veiller à ce que tous les futurs instruments de défense de l'Union continuent d'élargir l'accès accordé aux entreprises ukrainiennes et de faciliter les échanges de technologies avec les entreprises de l'Union afin de nouer des partenariats à long terme;	25. invite la Commission à veiller à ce que tous les futurs instruments de défense de l'Union continuent d'élargir l'accès accordé aux entreprises ukrainiennes et de faciliter les échanges de technologies avec les entreprises de l'Union afin de nouer des partenariats à long terme; ***demande à la Commission d'étendre les financements en capital-risque et en faveur de l'innovation à l'Ukraine; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que la demande de technologies de***

défense innovantes mises au point en Ukraine soit maintenue dans la planification des capacités à long terme et les engagements en matière d'acquisition;

Or. en

Amendement 351
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. invite la Commission à ***veiller à ce que tous*** les futurs instruments de défense de l'Union ***continuent d'élargir l'accès accordé aux entreprises ukrainiennes*** et ***de*** faciliter les échanges de technologies avec les entreprises de l'Union afin de nouer des partenariats à long terme;	25. invite la Commission à ***intégrer les entreprises ukrainiennes dans*** les futurs instruments de défense ***pertinents*** de l'Union et ***à*** faciliter les échanges de technologies avec les entreprises de l'Union afin de nouer des partenariats à long terme;

Or. en

Amendement 352
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que la coopération industrielle avec l'Ukraine dans le domaine de la défense préserve et développe l'expertise éprouvée sur le champ de bataille, soutienne les voies de production conjointe et de certification au sein de l'Union et empêche la perte incontrôlée de savoir-faire critiques, de personnel qualifié et de droits de propriété intellectuelle au sein de l'écosystème

européen de l'innovation dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 353
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. reconnaît que l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne faciliterait le partage des capacités militaires et permettrait aux industries européennes de la défense d'accéder directement à l'expérience opérationnelle ukrainienne, notamment aux innovations dans le domaine de la guerre des drones éprouvées sur le champ de bataille;

Or. en

Amendement 354
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. recommande la mise en place, dans des polygones d'essai multinationaux, d'exercices conjoints entre l'Union et l'OTAN portant sur la défense contre les essaims de drones, la résilience face à la guerre électromagnétique, les effecteurs cinétiques peu coûteux et les systèmes à énergie dirigée, en prévoyant un statut d'observateur structuré pour l'Union et un accès réciproque pour les initiatives menées par l'Union;

Or. en